|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| A/56/6 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 2 août 2016 | | |

**Assemblées des États membres de l’OMPI**

**Cinquante-sixième série de réunions**

**Genève, 3 – 11 octobre 2016**

Rapport de validation du rapport sur l’exécution du programme en 2014-2015 par la Division de la supervision interne (DSI)

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document contient le rapport de validation du rapport sur l’exécution du programme en 2014‑2015 par la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/25/8), qui a été présenté au Comité du programme et budget à sa vingt‑cinquième session (29 août – 2 septembre 2016).
2. Toute décision du PBC à l’égard de ce document figure dans les décisions prises par le Comité du programme et budget (document A/56/12).

[Le document WO/PBC/25/8 suit]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WO/PBC/25/8 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 28 juin 2016 | | |

**Comité du programme et budget**

**Vingt‑cinquième session**

**Genève, 29 août – 2 septembre 2016**

Rapport de validation du rapport sur l’exécution du programme en 2014‑2015 par la Division de la supervision interne (DSI)

*établi par le Secrétariat*

1. Le rapport de validation du rapport sur l’exécution du programme (PPR) a été établi par la Division de la supervision interne (DSI) en vue de contribuer à assurer la fiabilité et l’authenticité du rapport de l’OMPI sur l’exécution du programme pour 2014‑2015 (document WO/PBC/25/7). Il contient les principaux résultats, conclusions et recommandations de la Division découlant de l‏’‎exercice de validation.
2. Le paragraphe de décision ci‑après est proposé.
3. *Le Comité du programme et budget a pris note du rapport de validation du rapport sur l’exécution du programme en 2014‑2015 de la Division de la supervision interne (document WO/PBC/25/8).*

[Le rapport de validation suit]

**TABLE DES MATIÈRES**

[Liste des sigles 4](#_Toc456352242)

[Liste des programmes de L’OMPI tels que définis dans le rapport 2014‑2015 sur l’exécution du programme 5](#_Toc456352243)

[Résumé 6](#_Toc456352244)

[1. Introduction 9](#_Toc456352245)

[2. Objectifs de validation du rapport sur L’ExÉcution du programme 9](#_Toc456352246)

[3. PortÉe et mÉthodologie de la validation du rapport sur L’exÉcution du programme 9](#_Toc456352247)

[4. Observations pour la validation des rapports sur l’exécution des programmes 11](#_Toc456352248)

[5. Vue d’ensemble du cadre d’exécution 19](#_Toc456352249)

[6. Conclusions de la validation du rapport sur l’exécution du programme 22](#_Toc456352250)

[7. Recommandations relatives à la validation du rapport sur l’exécution du programme 23](#_Toc456352251)

[8. Rapport succinct – ‎Enquête de validation du rapport sur l’exécution de programme 24](#_Toc456352252)

[9. Suivi sur l’état de mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports de validation antérieurs 27](#_Toc456352253)

[TABLEAU DES RECOMMANDATIONS 29](#_Toc456352254)

**ANNEXES**

ANNEXE I – Définition des critères de validation

ANNEXE II – Échantillonnage aléatoire de réunion

ANNEXE III – Évaluations de validation, y compris les classements

ANNEXE IV – Cadre de validation

# Liste des sigles

|  |  |
| --- | --- |
| **DSI** | Division de la supervision interne |
| **SMART** | Précis, mesurable, atteignable, pertinent et inscrit dans un calendrier précis (Specific, Measurable, Achievable, Relevant and Time‑bound) |
| **OMPI** | Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle |

# Liste des programmes de L’OMPI tels que définis dans le rapport 2014‑2015 sur l’exécution du programme

|  |
| --- |
| Programme 1 ‏– ‎Droit des brevets |
| Programme 2 ‏– ‎Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques |
| Programme 3 ‏– ‎Droit d‏’‎auteur et droits connexes |
| Programme 4 ‏– ‎Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques |
| Programme 5 ‏– ‎Système du PCT |
| Programme 6 ‏– ‎Systèmes de Madrid et de Lisbonne |
| Programme 7 ‏– ‎Arbitrage, médiation et noms de domaine |
| Programme 8 ‏– ‎Coordination du Plan d‏’‎action pour le développement |
| Programme 9 ‏– Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d’Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés |
| Programme 10 ‏– ‎Coopération avec certains pays d‏’‎Europe et d‏’‎Asie |
| Programme 11 ‏– ‎Académie de l‏’‎OMPI |
| Programme 12 ‏– ‎Classifications internationales et normes |
| Programme 13 ‏– ‎Bases de données mondiales |
| Programme 14 ‏– ‎Services d‏’‎accès à l‏’‎information et aux savoirs |
| Programme 15 ‏– ‎Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle |
| Programme 16 ‏– ‎Économie et statistiques |
| Programme 17 ‏– ‎Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle |
| Programme 18 ‏– ‎Propriété intellectuelle et défis mondiaux |
| Programme 19 ‏– ‎Communications |
| Programme 20 ‏– ‎Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs |
| Programme 21 ‏– ‎Direction générale |
| Programme 22 ‏– ‎Gestion des programmes et des ressources |
| Programme 23 ‏– ‎Gestion et mise en valeur des ressources humaines |
| Programme 24 ‏– ‎Services d‏’‎appui généraux |
| Programme 25 ‏– ‎Technologies de l‏’‎information et de la communication |
| Programme 26 ‏– ‎Supervision interne |
| Programme 27 ‏– ‎Services de conférence et services linguistiques |
| Programme 28 ‏– ‎Sûreté et sécurité |
| Programme 29 ‏– Nouvelle salle de conférence |
| Programme 30 ‏– ‎Petites et moyennes entreprises (PME) et innovation |
| Programme 31 ‏– ‎Système de La Haye |

# Résumé

1. La Division de la supervision interne a procédé à une validation indépendante du rapport sur l‏’‎exécution du programme pour l‏’‎exercice biennal 2014‑2015, conformément à son programme de supervision pour 2016. Il s‏’‎agit du cinquième exercice de validation du rapport sur l‏’‎exécution du programme entrepris par la Division de la supervision interne depuis 2008. Les objectifs de cette validation étaient les suivants :
   1. vérifier, d‏’‎une manière indépendante, la fiabilité et l‏’‎authenticité de l‏’‎information contenue dans le rapport 2014‑2015 sur l‏’‎exécution du programme;
   2. assurer un suivi de l‏’‎état de la mise en œuvre des recommandations du rapport de validation du précédent rapport sur l‏’‎exécution des programmes au moyen de preuves documentaires et autres informations probantes à des fins de confirmation.
2. La validation portait notamment sur une évaluation des données relatives à l’exécution pour un indicateur d’exécution sélectionné au hasard pour chacun des programmes tel que consigné dans le rapport sur l’exécution du programme pour 2014‑2015. La validation comprenait également des conclusions générales sur les progrès accomplis en matière d’amélioration du tableau des résultats pendant l’exercice biennal considéré[[1]](#footnote-2).
3. Les principaux résultats positifs de cet exercice de validation peuvent être résumés comme suit :
   1. vingt‑sept programmes sur trente (90%) ont collecté et soumis des données pertinentes et utiles relatives à l’exécution pour 2014‑2015, ce qui constitue une amélioration par rapport à l’exercice biennal 2012‑2013, lors duquel vingt‑cinq programmes avaient soumis des informations pertinentes et utiles;
   2. vingt‑trois programmes (77%) ont collecté et soumis des données relatives à l’exécution exactes et vérifiables, contre vingt et un programmes en 2012‑2013; et
   3. le nombre de programmes qui ont consigné une auto‑évaluation exacte de leur code de couleurs est passé de vingt et un (68%) en 2012‑2013 à vingt‑cinq (81%) pour l’exercice biennal 2014‑2015. Enfin, le nombre de programmes dont le code de couleurs était non évaluable a diminué, passant de huit en 2012‑2013 à six en 2014‑2015.
4. Des améliorations supplémentaires pourraient être apportées dans les domaines suivants :
   1. sept programmes ont manqué de processus d’établissement de rapports permettant de dresser des rapports dans les délais impartis sur les données relatives à l’exécution du programme ayant une finalité autre que l’établissement de Rapports sur l’exécution du programme;
   2. les méthodes de collecte de données doivent être renforcées pour cinq programmes. Dans un des cas, l’outil utilisé pour la collecte de données n’était pas configuré correctement, ce qui a empêché la collecte de données durant plusieurs mois; et
   3. dans deux cas, les données relatives à l’exécution n’avaient pas de lien avec l’indicateur d’exécution et le résultat escompté correspondant, et dans un des cas, une partie des données relatives à l’exécution rapportées n’avait aucune pertinence pour l’indicateur d’exécution.
5. La vue d’ensemble du cadre d’exécution a démontré que :
   1. les indicateurs d’exécution ont été rationalisés et affinés lors des trois derniers exercices biennaux, entraînant une réduction de leur nombre de 293 en 2010‑2011 à 286 pour l’exercice biennal 2012‑2013, puis une nouvelle réduction a porté leur nombre à 269 lors de l’exercice biennal 2014‑2015;
   2. dans certains cas, il était indiqué que les niveaux de référence initialement établis dans l’élaboration du programme et du budget étaient “à déterminer”, et sont restés inchangés dans le rapport sur l’exécution du programme suivant au cours de l’exercice biennal. En outre, certains objectifs ne sont pas bien définis ou impossibles à mesurer au regard du code de couleurs.
6. La DSI a enquêté sur les pratiques des chefs de programme, des suppléants et du personnel chargé de rendre des comptes sur l’exécution du programme et sur l’état de la gestion axée sur les résultats au sein de l’OMPI. Les résultats de l’étude démontrent que les programmes indiquaient, pour une large majorité d’entre eux, qu’ils étaient directement impliqués dans le développement de la mesure de leur performance, et qu’ils considéraient que leurs indicateurs, niveaux de référence et objectifs étaient utiles pour mesurer les progrès significatifs et les réalisations. Les lignes directrices pour l’établissement de mesures précises, mesurables, atteignables, pertinentes et inscrites dans un calendrier précis (SMART)[[2]](#footnote-3) ont également été considérées comme adéquates et utiles.
7. L’étude a également recensé les possibilités perçues suivantes : certains programmes estiment qu’une majorité de leurs indicateurs d’exécution demeurent axés sur les produits. Par exemple, 35% des participants ont indiqué qu’au moins 80% de leurs indicateurs d’exécutions étaient axés sur les produits, et 32% ont indiqué qu’environ la moitié de leurs indicateurs étaient axés sur les résultats. Environ un tiers des participants (30%) ont identifié entre un et deux indicateurs d’exécution considérés comme mal définis ou non pertinents pour les activités liées à leur programme.
8. Bien que la DSI n’ait pas procédé à un réexamen exhaustif de l’ensemble des indicateurs d’exécution afin de confirmer (ou d’infirmer) les perceptions exposées ci‑dessus, il n’en demeure pas moins que les résultats de l’étude mettent en exergue les besoins constants suivants :
   1. améliorer la qualité des indicateurs d’exécution;
   2. garantir que les programmes comprennent clairement les principes de gestion axée sur les résultats.
9. Les remarques suivantes peuvent être faites concernant l’état actuel de la grille d’évaluation des résultats de l’OMPI :
   1. le travail de développement d’indicateurs d’exécution pertinents qui soient davantage axés sur les résultats et qui comprennent des niveaux de référence et des objectifs clairs doit être continué afin que les résultats d’exécution puissent être mesurés plus efficacement pour démontrer les progrès effectués en vue d’atteindre les résultats escomptés;
   2. il serait en outre bénéfique pour la grille d’évaluation des résultats de l’OMPI de définir des critères et des procédures clairs concernant les indicateurs abandonnés, et de renforcer les mécanismes internes afin de traiter les demandes de modification des indicateurs d’exécution; et
   3. publier davantage de documentation sur les principes de gestion axée sur les résultats afin de favoriser le partage des connaissances au sein de l’Organisation.
10. Des mesures ont été prises concernant trois des cinq recommandations formulées dans le rapport de validation du rapport sur l’exécution du programme de 2012‑2013 et les recommandations formulées dans les rapports de validations établis avant 2012‑2013 ont toutes été mises en œuvre.

# Introduction

1. Le document du programme et budget approuvé fournit le cadre permettant de mesurer chaque année l‏’‎exécution du programme au sein de l‏’‎Organisation. Pour cette raison, un rapport sur l’exécution du programme est établi et soumis au Comité du programme et budget de l’OMPI chaque année. L’OMPI programme, auto‑évalue et rend compte des réalisations en matière d’indicateurs d’exécution. Ceux‑ci sont ensuite vérifiés puis entérinés par la Division de l’exécution des programmes et du budget afin d’établir le rapport sur l’exécution du programme.
2. Le présent exercice de validation est le cinquième effectué par la Division de la supervision interne pour valider de manière indépendante le rapport sur l’exécution du programme. Il a été effectué au regard des rapports individuels établis par les programmes de l‏’‎OMPI tel que défini dans le document du programme et budget pour 2014‑2015.
3. Cet exercice de validation vise deux objectifs; il vise à fournir des garanties raisonnables aux États membres et à l’administration de l’OMPI sur la précision et l’exhaustivité de l’auto‑évaluation des programmes ainsi qu’à contribuer à favoriser davantage de responsabilisation au service des résultats au sein de l’Organisation.

# Objectifs de validation du rapport sur L’ExÉcution du programme

1. Les objectifs de cet exercice de validation étaient les suivants :
   1. vérifier, d‏’‎une manière indépendante, la fiabilité et l‏’‎authenticité de l‏’‎information contenue dans le rapport 2014‑2015 sur l‏’‎exécution du programme;
   2. assurer le suivi de l‏’‎état de mise en œuvre des recommandations du rapport antérieur de validation du rapport sur l‏’‎exécution du programme au moyen de preuves documentaires et autres preuves à des fins de confirmation.
2. La validation comprend également des observations et des recommandations générales visant à renforcer le cadre d’exécution du programme.

# PortÉe et mÉthodologie de la validation du rapport sur L’exÉcution du programme

1. La validation a consisté en une analyse approfondie d’un indicateur d’exécution sélectionné au hasard pour chaque programme tel que défini dans le rapport sur l’exécution du programme 2012‑2013. Les critères utilisés pour valider les données relatives à l’exécution du programme consignées dans les rapports individuels sur l’exécution du programme sont restés inchangés pour des raisons d’harmonisation[[3]](#footnote-4). En outre, l’exercice de validation visait à évaluer l’exactitude du code de couleurs utilisé pour rendre compte des réalisations des objectifs fixés pour les indicateurs d’exécution. Des explications détaillées sur les critères de validation figurent à l’annexe I du présent rapport.
2. La validation comprenait un examen des documents justificatifs fournis, conjugué à des entretiens avec les principaux membres du personnel chargés d’assurer le suivi et de rendre des comptes au regard des indicateurs d’exécution sélectionnés au hasard.

## Informations présentées à l’avance

1. Dans le cadre des travaux préparatoires à l‏’‎exercice de validation du rapport sur l‏’‎exécution du programme, les informations suivantes ont été diffusées avant le commencement de l‏’‎exercice de validation :
   1. un mémorandum, daté du 29 janvier 2016, a été envoyé à tous les chefs de programme par le directeur du Département des finances et de la planification des programmes (vérificateur) leur fournissant des lignes directrices et des échéances pour l’établissement et la soumission de leurs contributions au rapport sur l’exécution du programme; et
   2. un mémorandum, daté du 22 mars 2016, a été envoyé à tous les chefs de programme par le directeur par intérim de la Division de la supervision interne concernant les principales étapes et dates de l’exercice de validation indépendant.

## Échantillonnage aléatoire

1. L’échantillonnage aléatoire d’un indicateur d’exécution pour chaque programme a été effectué par les membres de l’Équipe de haute direction ou leurs suppléants en présence de fonctionnaires de la DSI. L’annexe II du présent rapport fait état de la liste des membres du personnel ayant pris part à la sélection aléatoire des indicateurs. Les indicateurs d’exécution sélectionnés de manière aléatoire constituent environ 11% (31 indicateurs d’exécution sur 269) du nombre total d’indicateurs utilisés lors de l’exercice biennal 2014‑2015. On trouvera à l‏’‎annexe III du présent rapport les évaluations de validation des indicateurs sélectionnés de manière aléatoire.
2. L’équipe chargée de la validation a organisé des réunions pour débattre des données relatives à l’exécution utilisées pour assurer le suivi et rendre compte des progrès au regard des indicateurs d’exécutions sélectionnés, et a procédé aux validations sur la base de preuves vérifiables et de documents justificatifs.

## Étude sur le cadre de gestion de l’OMPI basé sur les résultats

1. Dans le cadre de l’exercice de validation du rapport sur l’exécution du programme, la DSI a mené une enquête[[4]](#footnote-5) sur 77 chefs de programmes, suppléants, ainsi que d’autres personnes chargées de rendre compte de l’exécution du programme, dans le but de recueillir leur retour d’information sur la gestion axée sur les résultats au sein de l’OMPI. Trente‑trois personnes issues de 21 programmes ont répondu, ce qui représente un taux de participation de 46% (33 sur 77) sur un total de 67% des programmes (21 programmes sur 31).

## Réunions de validation et évaluations de validation individuelles des programmes

1. La DSI s’est entretenue avec les membres du personnel chargés de rendre des comptes au regard des indicateurs d’exécution afin de se faire une bonne idée de l’utilisation des informations relatives au rapport sur l’exécution du programme et de la mise en œuvre des recommandations de validations antérieures.
2. Le travail de terrain en vue de la validation a eu lieu entre le 4 avril et le 30 mai 2016 et a notamment consisté en des entretiens et des vérifications de preuves fournies par les programmes.
3. Le projet de rapport contenant des évaluations de validation individuelles a été envoyé aux membres de l’Équipe de haute direction de l’OMPI en date du 8 juin 2016, en vue de recevoir leur retour et leurs commentaires. Le rapport final a été établi conformément aux retours d’informations et commentaires de la direction.

## Limitations

1. La principale limitation rencontrée est liée à la méthodologie utilisée dans la mesure où la validation d’échantillons d’indicateurs d’exécution sélectionnés aléatoirement mène à des résultats, des conclusions et des recommandations qui ne sont pas nécessairement le reflet exact de l’ensemble du tableau d’évaluation des résultats de l’OMPI. Cependant, au vu du manque de temps, l’échantillonnage aléatoire était la méthode la mieux appropriée pour évaluer la qualité des données relatives à l’exécution de façon suffisamment approfondie.

# Observations pour la validation des rapports sur l’exécution des programmes

## Principaux acquis

1. Quelques importantes réalisations liées à la gestion de l‏’‎exécution des programmes et au cadre de gestion axé sur les résultats durant l‏’‎exercice biennal 2014‑2015 peuvent être résumées de la manière suivante :
   1. les efforts ont été poursuivis afin de mieux coordonner les ressources et les résultats escomptés de l’Organisation et des progrès significatifs ont été faits en vue d’institutionnaliser davantage le tableau des résultats au sein de l’OMPI;
   2. le nombre de résultats escomptés a été réduit, passant de 60 en 2012‑2013 à 38 lors de l’exercice biennal 2014‑2015 pour rationaliser davantage le tableau des résultats;
   3. le nouveau module de gestion des performances de l’Organisation du système de planification des ressources de l’Organisation a été renforcé pour favoriser le suivi et la reddition de comptes sur les activités du plan de travail et les indicateurs d’exécution de base. La planification des ressources de l’Organisation a permis le développement d’outils qui ont amélioré davantage la qualité et la gestion des données relatives à l’exécution; et
   4. lors de l’exercice biennal de 2014‑2015, l’adoption de la politique de l’OMPI en matière de gestion des risques (ordrede service n° 34/2014) et la création d’un Groupe de gestion des risques (ordre de service n° 18/2014) a renforcé davantage la gouvernance en matière de gestion des risques au sein de l’Organisation; l’établissement de rapports sur les risques majeurs et les mesures palliatives pertinentes ont amélioré la cohérence en matière d’établissement de rapports sur les risques au niveau des programmes.

## Observations générales

1. Les résultats des évaluations de validation individuelles des programmes, effectuées sur la base des indicateurs d’exécution sélectionnés de manière aléatoire et leurs données relatives à l’exécution respectives portant sur 31 programmes ont donné lieu aux observations générales suivantes.
2. Un total de 30 indicateurs d’exécution ont été évalués au regard des critères de validation dans la mesure où un des indicateurs d’exécution sélectionné de manière aléatoire pour un programme a été abandonné durant l’exercice biennal examiné. En conséquence, aucune donnée relative à l’exécution n’était évaluable au regard des critères de validation. Néanmoins, l’exactitude de l’indicateur abandonné a été évaluée au regard du code de couleurs.
3. Après avoir validé les données relatives à l‏’‎exécution et les informations utilisées pour rendre des comptes au regard des indicateurs d‏’‎exécution, les points forts les plus importants recensés ont été les suivants :
   1. la pertinence et l‏’‎utilité des données relatives à l‏’‎exécution dans 90% des cas;
   2. l’exactitude et la vérifiabilité des données relatives à l’exécution dans 77% des cas;
   3. la suffisance et le caractère détaillé des données relatives à l’exécution, et le respect des délais de transmission des données relatives à l’exécution dans 73% des cas; et
   4. l’efficacité de la collecte des données relatives à l’exécution ainsi que leur accessibilité, et la clarté et la transparence des données relatives à l’exécution dans 70% des cas.
4. La validation des données relatives à l’‎exécution fournies pour les indicateurs d‏’‎exécution échantillonnés a recensé les possibilités d’‎amélioration suivantes :
   1. sept programmes (23%) manquaient de processus déterminés pour l’établissement dans les délais impartis de rapports sur les données relatives à l’exécution dans d’autres cadres que celui du rapport sur l’exécution des programmes;
   2. cinq programmes (17%) devaient améliorer leurs méthodes de collecte de données. Dans un des cas, l’outil utilisé pour la collecte de données n’était pas configuré correctement, ce qui a empêché la collecte de données durant plusieurs mois;
   3. dans deux cas, les indicateurs d’exécution et les données relatives à l’exécution correspondantes n’avaient pas un lien direct avec les résultats escomptés correspondants;
   4. dans un des cas, une partie des données relatives à l’exécution rapportées n’avait aucune pertinence au regard de l’indicateur d’exécution, principalement parce qu’il était nécessaire de reformuler l’indicateur d’exécution; et
   5. dans trois cas, il a été considéré que les données relatives à l’exécution “répondaient partiellement” aux critères au regard desquels elles étaient mesurées, et le code de couleurs était considéré comme exact. Cela s’explique parce que les indicateurs d’exécution étaient axés sur les produits et portaient sur les objectifs numériques, et bien que ces objectifs aient été atteints, la méthode utilisée pour collecter, vérifier, et rendre des comptes des données dans le respect des délais, ainsi que la clarté et la transparence des données étaient limités ou devait être améliorés.
5. La nécessité de déterminer une méthode efficace ainsi qu’un outil pour la collecte de données a déjà été soulignée dans des rapports sur l’exécution du programme antérieurs. Cela ressort de l’enquête menée par la DSI qui indique qu’un tiers des participants ont déclaré qu’ils n’estimaient pas disposer de systèmes et d’outils appropriés permettant de collecter des informations de référence, d’assurer l’enregistrement, le suivi et l’analyse de données relatives à l’exécution afin d’en rendre compte.
6. La comparaison des résultats de la validation par rapport à la qualité des critères durant les trois derniers exercices biennaux est illustrée ci‑dessous (voir les figures 1 à 4).



1. La figure ci‑dessus compare le nombre de programmes qui ont fourni des données relatives à l’exécution ayant rempli suffisamment les critères de validation durant les trois derniers exercices biennaux. Par rapport au dernier exercice biennal, les valeurs sont stables, avec une légère hausse du nombre de programmes qui ont fourni des données relatives à l’exécution pertinentes et utiles, et exactes et vérifiables durant l’exercice biennal 2014‑2015 et une baisse du nombre de programmes qui ont fourni des données relatives à l’exécution claires et transparentes.



1. Globalement, le nombre de programmes qui ont fourni des données relatives à l’exécution remplissant partiellement les critères a augmenté ou est resté stable par rapport aux deux derniers exercices biennaux, excepté pour le nombre de données pertinentes et utiles, qui a légèrement diminué par rapport au dernier exercice biennal.



1. La figure ci‑dessus compare le nombre de programmes qui ont fourni des données relatives à l’exécution qui n’ont rempli aucun des critères de validation durant les trois derniers exercices biennaux. Le nombre de programmes a diminué, dans la mesure où dans un seul cas, les critères portant sur le caractère suffisant et détaillé des données, ainsi que sur la présentation des données dans les délais impartis n’ont pas été remplis pour l’exercice biennal examiné.

**Tableau A : Résumé des résultats de validation**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ***Critères*** | ***Ont rempli suffisamment les critères*** | ***Ont partiellement rempli les critères*** | ***N’ont pas rempli les critères*** |
|  |  |  |  |
| 1. Pertinentes/utiles | 27 programmes (90%) | 3 programmes (10%) | 0 programme |
| 2. Suffisantes/détaillées | 22 programmes (73%) | 7 programmes (23%) | 1 programme (4%) |
| 3. Efficacement collectées / facilement accessibles | 21 programmes (70%) | 9 programmes (30%) | 0 programme |
| 4. Exactes/vérifiables | 23 programmes (77%) | 7 programmes (23%) | 0 programme |
| 5. Présentées dans les délais | 22 programmes (73%) | 7 programmes (23%) | 1 programme (4%) |
| 6. Claires/transparentes | 21 programmes (70%) | 9 programmes (30%) | 0 programme |
|  | ***Exact*** | ***Inexact*** | ***Non évaluable*** |
| Exactitude du code de couleurs | 25 programmes (81%) | 0 programme | 6 programmes (19%) |
|  |  |  |  |

1. Pour chacun des critères, le tableau A ci‑dessus montre le nombre et le pourcentage de programmes qui ont rempli chaque critère suffisamment, partiellement, ou qui n’ont pas rempli le critère. Par exemple, les données relatives à l’exécution fournies par 27 programmes (90%) étaient pertinentes et utiles; trois programmes ont fourni des données relatives à l’exécution qui étaient partiellement pertinentes et utiles; il n’y a eu aucun cas dans lequel les données relatives à l’exécution n’étaient pas pertinentes et utiles.
2. Le tableau fait également état du nombre de programmes qui ont auto‑évalué de manière exacte la réalisation de leurs indicateurs d’exécution au regard des objectifs définis par le code de couleurs. Une analyse plus détaillée du code de couleurs durant les trois derniers exercices biennaux est présentée ci‑dessous.



1. La figure ci‑dessous montre l’évolution de l’exactitude du code de couleurs au long des trois derniers exercices biennaux. Le code de couleurs se décline en cinq niveaux : pleinement atteint, partiellement atteint, non atteint, non évaluable[[5]](#footnote-6) et abandonné. La validation a évalué l’‎exactitude de l‏’‎état mentionné de l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies.
2. Les résultats montrent qu’aucun programme n’a rendu de comptes inexacts concernant leur code de couleurs pour l’exercice biennal 2014‑2015, contre deux programmes pour la période précédente. En outre, le nombre de code de couleurs non évaluable a diminué, passant de huit dans le rapport sur l’exécution des programmes de 2012‑2013 à six pour le présent exercice biennal. Les codes de couleurs étaient non‑évaluables soit parce que les données relatives à l’exécution n’étaient pas pertinentes, soit parce qu’elles n’étaient pas suffisantes pour procéder à une évaluation, ou encore parce qu’aucune objectif n’avait été défini afin de mesurer les données relatives à l’exécution.

## Observations pour la validation par critère

### Pertinentes/utiles

1. Ce critère a pour objet de déterminer le degré de pertinence et d‏’‎utilité des informations utilisées pour faire rapport sur les indicateurs d‏’‎exécution et les résultats escomptés ainsi que sur l‏’‎exécution du programme en général, en particulier pour mesurer les progrès significatifs et les succès escomptés. Il permettait également de déterminer si la quantification et la communication des données relatives à l’exécution comprenaient des informations qui couvrent tous les aspects importants de l’exécution exprimés à travers les résultats escomptés et les indicateurs d’exécution.
2. S’agissant des indicateurs d’exécution échantillonnés, 90% de tous les programmes (27) ont fourni des données qui répondaient suffisamment à ce critère. Trois programmes ont fourni des données qui y répondaient partiellement et aucun n’a fourni de données qui n’y répondaient pas.
3. **Exemples de bonnes pratiques trouvés** : les programmes 1, 4, 5, 10, 17, 19, 24 et 31 pourraient être cités comme des programmes qui ont fourni des données et des informations relatives à l‏’‎exécution pertinentes et utiles qui sont utilisées pour établir des rapports, permettant ainsi une évaluation solide de la qualité des données avec des liens clairs entre les indicateurs d‏’‎exécution et les résultats escomptés.

### Suffisantes/détaillées

1. Ce critère a permis de déterminer s’il y avait dans les données relatives à l’exécution des informations suffisantes et détaillées pour mesurer les progrès accomplis au regard de l’indicateur d’exécution, et si les données relatives à l’exécution englobaient toutes les informations qui étaient disponibles pour faire cette évaluation.
2. Dans l’ensemble, 73% des programmes (22) ont fourni des données suffisantes et suffisamment détaillées pour permettre une mesure efficace des indicateurs d’exécution sélectionnés au regard des résultats escomptés. Les données relatives à l’exécution fournies par 23% des programmes étaient partielles et les données relatives à l’exécution d’un programme n’ont pas répondu à ce critère.
3. **Exemples de bonnes pratiques trouvées** : les programmes 10, et 18 pourraient être cités comme de bons exemples lorsque ce critère est évalué. Leurs rapports d‏’‎activités étaient détaillés et suffisants pour mesurer les progrès par rapport aux indicateurs d‏’‎exécution sur la base de preuves factuelles.

### Collectées efficacement/facilement accessibles

1. Ce critère sert à déterminer si les données relatives à l‏’‎exécution sont collectées efficacement et facilement accessibles et s‏’‎ils existent des systèmes appropriés pour enregistrer, communiquer et analyser ces données.
2. Tandis que 70% des programmes (21) ont suffisamment satisfait à ce critère en mettant en place des systèmes pour collecter, analyser et communiquer les données d‏’‎une manière efficace et rationnelle, 30% (neuf) n‏’‎y ont que partiellement satisfait.
3. **Exemples de bonnes pratiques trouvées** : les programmes 4, 5, 7, 15 et 24 ont mis en place des systèmes permettant d’enregistrer, de collecter et d’analyser les données relatives à l’exécution de manière efficace et efficiente.

### Exactes/vérifiables

1. Ce critère évalue si les données relatives à l’exécution reposent sur une documentation justificative claire de telle sorte que les processus qui servent à mesurer l’exécution puissent être validés avec exactitude.
2. Les données relatives à l’exécution et les informations connexes fournies par 77% des programmes (23) étaient exactes et vérifiables au moyen de documents, lesquels étaient dans certains cas également mis à disposition sur les sites Web internes et externes de l’OMPI. En revanche, 23% des programmes (sept) ont fourni des données qui n’étaient que partiellement vérifiables ou exactes au regard de l’indicateur d’exécution.
3. **Exemples de bonnes pratiques trouvées** : les programmes 3, 5, 7, 11, 15, 24 et 31 pourraient être cités comme de bons exemples dans lesquels les données relatives à l’exécution étaient exactes, vérifiables et ont été utilisées pour établir les rapports.

### Respect des délais

1. Ce critère a permis de vérifier que des données sont produites de façon régulière afin de suivre les progrès et de rendre des comptes sur les données relatives à l’exécution dans le respect des délais.
2. La communication des données relatives à l‏’‎exécution et des informations connexes dans les délais a été constatée dans 73% des programmes (22), qui offraient une base pour suivre leur exécution régulièrement au regard de l‏’‎indicateur d‏’‎exécution. Dans 23% des programmes (sept), la communication dans les délais des données relatives à l’exécution et des informations connexes n’était pas suffisamment adéquate pour permettre de suivre les progrès accomplis par rapport aux indicateurs d’exécution, et dans un des cas, les données relatives à l’exécution n’ont pas respecté les critères.
3. **Exemples de bonnes pratiques trouvés** : les programmes 15, 17, et 24 constituaient de bons exemples de la manière dont la reddition de ces données dans les délais impartis peut devenir utile si elle est utilisée à des fins de gestion et de prise de décisions.

### Claires/transparentes

1. Ce critère détermine si les données relatives à l’exécution sont compréhensibles par les destinataires et leur permettent de prendre des décisions avec une relative sécurité. La transparence concerne le degré de visibilité de la présentation des informations faite d‏’‎une manière ouverte, claire, factuelle, neutre et cohérente, sur la base de preuves documentaires.
2. Bien que dans 70% des cas (20), les données relatives à l’exécution étaient claires et transparentes, 30% des programmes (9) ont fourni des données relatives à l’exécution partiellement claires et transparentes.
3. **Exemples de bonnes pratiques trouvées** : des données relatives à l‏’‎exécution ont été communiquées sur le rapport sur l‏’‎exécution du programme d‏’‎une manière claire et transparente et des informations mises publiquement à disposition sur l‏’‎Internet. De bons exemples de reddition claire et transparente ont été trouvés dans les programmes 5, 7, 10, 11 et 15.

### Exactitude du code de couleurs (TLS)

1. Une évaluation de l’exactitude du code de couleurs a été faite selon les justifications qu’il était possible de fournir à l’appui des notations d’auto‑évaluation, sur la base des informations présentées étayant les données relatives à l’exécution, utilisées pour rendre des comptes sur l’indicateur d’exécution.
2. Dans 81% des cas (25 programmes), le code de couleurs communiqué était exact. Dans 19% des cas (six programmes), il n’a pas été possible d’évaluer l’exactitude du code de couleurs en raison de l’absence de données pertinentes et complètes pour étayer une telle évaluation, ou en raison de l’absence d’objectif au regard duquel évaluer l’indicateur d’exécution. Il n’y a pas eu de cas dans lequel le code de couleurs s’est révélé inexact.

# Vue d’ensemble du cadre d’exécution

1. La qualité de l’indicateur d’exécution, des résultats et des objectifs est liée à la qualité et la pertinence des données relatives à l’exécution fournies et la première raison pour laquelle des données relatives à l’exécution peuvent ne pas tenir compte de l’indicateur d’exécution tient au fait que l’indicateur d’exécution ne remplissait pas les critères SMART[[6]](#footnote-7). Les indicateurs d’exécution sont les principaux facteurs permettant aux programmes de mesurer leurs efforts pour atteindre les résultats escomptés.
2. Un aperçu des indicateurs d’exécution pour les trois derniers exercices biennaux montre que les indicateurs ont été rationalisés et peaufinés, avec une réduction de leur nombre passant de 293 en 2010‑2011 à 286 pour l’exercice biennal 2012‑2013, puis une nouvelle réduction a porté leur nombre à 269 lors de l’exercice biennal 2014‑2015 (voir la figure 5 ci‑dessous).



## Qualité des indicateurs d’exécution

1. L’enquête sur les chefs de projets, suppléants et membres du personnel chargés de rendre des comptes sur l’exécution indique que certains programmes estiment que la majorité de leurs indicateurs d’exécution sont axés sur les produits. Par exemple, 35% des participants à l’enquête ont indiqué qu’au moins 80% de leurs indicateurs d’exécution étaient axés sur les produits; 32% ont indiqué qu’environ la moitié de leurs indicateurs étaient axés sur les résultats et 23% ont indiqué qu’entre un quart et un tiers de leurs indicateurs étaient axés sur les ressources.
2. Bien qu’un examen de l’ensemble des indicateurs d’exécution n’ait pas été effectué afin de confirmer ou d’informer ces perceptions, elle soulignent néanmoins la nécessité constante de :
   1. s’assurer que les programmes comprennent clairement les principes de gestion axée sur les résultats, notamment la différence entre les indicateurs axés sur les produits et les indicateurs axés sur les résultats;
   2. renforcer la qualité des indicateurs d’exécution dans la grille d’évaluation des résultats.
3. Bien que les indicateurs d’exécution axés sur les produits soient utiles pour la conduite des activités du programme et soient utilisées pour le suivi des résultats et effets immédiats de ces activités, ils ne contribuent que partiellement à la collecte d’informations pertinentes nécessaires à l’évaluation des progrès en matière d’atteinte des résultats escomptés. Ainsi, continuer à développer des indicateurs axés sur les résultats contribuerait à l’évaluation des résultats à moyen terme générés par les produits des activités du programme, et permettrait de fournir des preuves plus évidentes afin d’évaluer la contribution visant à atteindre les résultats escomptés.
4. Par ailleurs, les indicateurs d’exécution font souvent partie d’un ensemble d’indicateurs utilisés pour évaluer la réalisation d’un résultat escompté. Toutefois, l’actuel cadre de gestion des résultats de l’OMPI ne rend pas compte de l’interaction d’indicateurs d’exécution combinés pour évaluer les progrès effectués par rapport aux résultats escomptés correspondants.
5. Enfin, les résultats de l’enquête ont aussi montré qu’un peu moins d’un tiers des participants à l’enquête (30%) ont déclaré avoir identifié entre un et deux indicateurs d’exécution qui n’étaient pas bien définis ou non pertinents pour leurs activités de programme. Certains programmes ont collaboré avec la Division de l’exécution des programmes et du budget afin de prendre les mesures appropriées permettant de mieux définir et d’améliorer les indicateurs d’exécution au regard des résultats escomptés dans le programme et budget 2016‑2017.

## Objectifs et niveaux de référence

1. Bien que les progrès effectués lors des trois derniers exercices biennaux en matière de définition des objectifs et de collecte de données de référence soient à souligner, des efforts sont encore à faire pour renforcer davantage ce processus. La DSI a relevé que, dans certains cas, il était indiqué que les niveaux de référence initialement définis dans le programme et budget restaient “à déterminer”, et sont restés inchangés dans le rapport sur l’exécution du programme suivant au cours de l’exercice biennal.
2. Cela pourrait indiquer que les programmes n’ont pas été en mesure d’identifier ou de développer des outils ou des processus permettant de collecter, d’analyser et de rendre des comptes sur les données d’exécution pertinentes au moment de l’établissement des indicateurs d’exécution, ni au moment de rendre des comptes sur les indicateurs d’exécution dans le rapport sur l’exécution du programme. L’établissement d’indicateurs SMART (précis, mesurables, atteignables, pertinents et inscrits dans un calendrier précis) nécessite également de développer des processus et des outils permettant de rassembler des données de référence, qui serviraient ensuite pour définir des objectifs pertinents et convenables au regard desquels les indicateurs d’exécutions pourront être mesurés.
3. Quelques observations additionnelles sur les objectifs sont formulées ci‑dessous :
   1. certains objectifs étaient formulés de manière “binaire” (oui/non), ce qui a empêché dans certains cas de rendre compte de l’exécution du programme au moyen du code de couleurs. Par exemple, l’évaluation des progrès est difficile avec un objectif binaire dès lors qu’une cote indiquant “partiellement atteint” n’est pas prévue dans le code de couleurs;
   2. certains objectifs ne concernent qu’un sous‑ensemble d’activités liées à l’indicateur d’exécution, découlant ainsi sur des lacunes dans les données rapportées concernant les autres activités menées par les programmes; et
   3. certains objectifs sont formulés de manière imprécise et sont dépourvus de seuil quantitatif (par exemple “augmentation par rapport aux niveaux de référence” plutôt que “augmentation de 10% par rapport au niveau de référence”).
4. Le maintien d’objectifs binaires et la définition d’objectifs dépourvus de seuils spécifiques peuvent se justifier dans certains cas. Toutefois, le nombre de ces cas doit être limité, et il doit être souligné que les objectifs doivent autant que possible être spécifiques, clairs et mesurables.
5. Un manque de clarté dans la définition des objectifs et des niveaux de référence peut donner lieu à des ambiguïtés en matière de perception des valeurs de référence servant à la mesure de la performance, empêchant ainsi une évaluation correcte des indicateurs d’exécution.

## Résumé des résultats de l’enquête

1. Voici certains retours d‏’‎information positifs reçus dans le cadre de l‏’‎enquête :
   1. 32 participants à l’enquête (97%) ont indiqué qu’ils avaient pris part directement à l’établissement des résultats escomptés, indicateurs d’exécution, objectifs et niveaux de référence du programme;
   2. par ailleurs, 30 participants (91%) ont estimé que leurs objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs d’exécution étaient appropriés et pertinents pour les objectifs de l’Organisation; et
   3. 31 participants (94%) ont indiqué que les données relatives à l’exécution étaient utiles à la fois en tant que moyen de reddition de compte auprès des États membres, et pour assurer le suivi de la mise en œuvre des programmes.
2. Les résultats de l‏’‎enquête ont également mis en évidence que les participants percevaient les domaines suivants comme étant à améliorer :
   1. 18 participants (55%) ont déclaré ne pas faire partie d’un processus d’examen interne pour la planification de l’exercice biennal 2016‑2017, en vue d’évaluer les systèmes et outils de suivi afin de garantir que les données relatives à l’exécution pour les indicateurs d’exécution sont collectées, analysées et rapportées de façon efficace et efficiente;
   2. 12 participants (36%) ont estimé qu’il y avait un manque d’outils utiles disponibles pour collecter des informations destinées au suivi, et 16 participants (48%) ont déclaré que la collecte de retour d’information provenant des utilisateurs au moyen d’enquêtes sur la qualité de leurs services n’était pas coordonnée de manière centralisée; et
   3. enfin, 4 nouveaux chefs sur 10 (40%) ayant participé à l’enquête ont déclaré qu’ils n’avaient pas été suffisamment informés de l’état des mesures d’exécution du programme durant le processus de transfert de personnel. Une recommandation visant à remédier à cette situation avait été formulée dans le rapport de validation 2012‑2013 de la DSI.

# Conclusions de la validation du rapport sur l’exécution du programme

1. Dans l’ensemble, l’exercice de validation a réaffirmé les progrès constants effectués concernant la grille d’évaluation des résultats et la gestion de la performance au sein de l’OMPI. Davantage de données relatives à l’exécution ont rempli les critères d’évaluation, et le code de couleurs utilisé pour enregistrer les réalisations a été amélioré par rapport au dernier exercice de validation. Ce rapport tient compte de domaines pour lesquels il existe des possibilités d’affiner et de renforcer davantage les processus et les pratiques qui peuvent servir à enrichir la grille d’évaluation des résultats de l’Organisation. Les observations suivantes peuvent contribuer à atteindre cet objectif.

## Renforcer l’évaluation de l’exécution et la grille d’évaluation des résultats

1. Le travail mené actuellement dans le but de développer des indicateurs d’exécution pertinents qui soient davantage axés sur les résultats tout en tenant compte des niveaux de référence et des objectifs doit continuer afin de garantir que les résultats d’exécution puissent être évalués au regard des objectifs correspondants, afin de démontrer les progrès effectués.
2. Le lien entre les indicateurs d’exécution et les résultats escomptés peut être renforcé davantage afin de démontrer dans quelle mesure l’ensemble des résultats d’exécution justifie les progrès ou les réalisations par rapport aux résultats escomptés. Au vu des progrès et de l’état de développement de la grille d’évaluation des résultats de l’OMPI, il serait bénéfique pour l’Organisation de procéder à un examen collégial de qualité de la grille d’évaluation qui tienne compte des réalisations et mette en exergue les possibilités d’amélioration futures.

## Favoriser les connaissances concernant le cadre de gestion axé sur les résultats

1. De la même manière qu’il existe différentes lignes directrices destinées à informer les programmes des systèmes et outils disponibles pour la gestion et l’établissement de rapports concernant leur exécution, les connaissances concernant le cadre de gestion axé sur les résultats peuvent être développées au sein de l’Organisation en publiant davantage de documentation portant spécifiquement sur les principes de gestion axée sur les résultats.
2. La Division de l’exécution des programmes et du budget met à disposition des lignes directrices et d’autres documents concernant la gestion de l’exécution et la planification du travail dans les systèmes de gestion des performances de l’Organisation, et elle entend compiler et publier d’autres ressources sur les principes et pratiques de gestion axée sur les résultats.

## Indicateurs d’exécution abandonnés

1. Des indicateurs d’exécution peuvent être abandonnés au cours de l’exercice biennal suite à des changements structurels, des modifications de procédures de travail ou des facteurs externes, notamment. Dans de tels cas, aucune donnée relative à l’exécution n’est disponible, et le code de couleurs indiquera “abandonné”. Bien que l’abandon d’un indicateur n’ait lieu que dans de rares cas, l’établissement de critères formels et de procédures régissant l’abandon d’un indicateur d’exécution contribuerait à améliorer davantage le cadre de gestion axé sur les résultats.

## Modification des indicateurs d’exécution

1. La modification d’un indicateur d’exécution au cours de l’exercice biennal peut avoir lieu dans de rares cas, lorsque les programmes doivent assurer le suivi et l’établissement d’un rapport sur un indicateur d’exécution qui manquent de pertinence, ne peut être mesurés efficacement, ou qui n’apporte pas de valeur ajoutée s’agissant de la réalisation du résultat escompté correspondant.
2. Il convient de souligner que de tels cas sont exceptionnels et que de tels changements dans les indicateurs d’exécution peuvent avoir un impact sur la cohérence des mesures d’exécution, toutefois, l’établissement de critères destinés à l’usage interne de la Division de l’exécution des programmes et du budget aux fins d’évaluation de toute demande de modification des indicateurs d’exécution renforcerait la cohérence et fournirait des supports étayés permettant de justifier toute décision à cet égard.

# Recommandations relatives à la validation du rapport sur l’exécution du programme

1. Les recommandations suivantes ont été formulées sur la base :
   1. des preuves documentaires fournies par les différents programmes de l‏’‎OMPI;
   2. des résultats des enquêtes menées;
   3. des résultats de l‏’‎examen du cadre d‏’‎exécution;
   4. de la consultation des précédents rapports de la Division de la supervision interne; et
   5. des consultations avec le personnel chargé de la mise en œuvre des indicateurs d‏’‎exécution choisis au hasard.

**Recommandation n° 1 :** Rationaliser et améliorer davantage les indicateurs dépourvus de niveaux de référence ou d’objectifs durant l’exercice 2016 du rapport sur l’exécution du programme afin de renforcer continuellement le tableau des résultats de l’OMPI. *(Pour les chefs de programmes)*

**Recommandation n° 2 :** Définir des critères et des procédures formels régissant les modalités d’abandon des indicateurs d’exécution au cours d’un exercice biennal afin de contribuer à améliorer davantage le cadre de gestion de l’exécution et de mieux étayer les résultats d’exécution. (*Pour le Département des finances et de la planification des programmes)*

**Recommandation n° 3 :** Développer des procédures internes au sein de la Division de l’exécution des programmes et du budget permettant d’évaluer toute demande de modification des indicateurs d’exécution formulée par les programmes; cela établira une méthodologie cohérente ainsi que des supports clairs et étayés permettant de justifier toute décision prise à cet égard. (*Pour le Département des finances et de la planification des programmes)*

# Rapport succinct – ‎Enquête de validation du rapport sur l’exécution de programme

|  |  |
| --- | --- |
| Question n° 1  J’ai été impliqué directement dans les activités de planification du travail, de définition des résultats escomptés, d’établissement des indicateurs d’exécution, des objectifs et des niveaux de référence de mon programme. | Question n° 2  J’ai bénéficié d’une formation et de conseils en matière de développement du plan de travail, de définition des résultats escomptés, d’indicateurs d’exécution, d’objectifs et de niveaux de référence de mon programme. |
|  |  |
| Question n° 3  Les directives existantes concernant le développement d’indicateurs d’exécution SMART et leur lien avec les résultats escomptés sont adéquates et utiles (SMART : précis, mesurable, atteignable, pertinent et inscrit dans un calendrier précis). | Question n° 4  J’ai bénéficié d’un soutien technique utile en matière d’outils de suivi et de collecte des données afin d’être en mesure de suivre les progrès sur mon tableau des résultats si nécessaire. |
|  |  |
| Question n° 5  Les activités, résultats, indicateurs, objectifs et niveaux de référence de mon programme sont appropriés et pertinents au regard des buts visés par l’Organisation | Question n° 6  Mes indicateurs d‏’‎exécution, niveaux de référence et cibles sont utiles aux fins de mesurer les progrès significatifs accomplis et les succès visés. |
|  |  |
| Question n° 7  Mon plan de travail individuel et le système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel sont directement liés aux résultats escomptés de mon programme | Question n° 8.a)  Mes supérieurs et moi-même utilisons des données relatives à l’exécution collectées sur la base des résultats et des indicateurs à intervalles réguliers aux fins de prises de decision au sein de notre secteur ou programme. |
|  |  |
| Question n° 8.b)  Mes supérieurs et moi-même utilisons des données relatives à l’exécution collectées sur la base des résultats et des indicateurs à intervalles réguliers afin d’assurer le suivi régulier de la mise en œuvre de nos activités de programme. | Question n° 8.c)  Mes supérieurs et moi-même utilisons des données relatives à l’exécution collectées sur la base des résultats et des indicateurs d’exécution à intervalles réguliers afin de rendre des comptes aux États membres. |
|  |  |
| Question n° 9  Nous disposons d’outils et de systèmes appropriés pour collecter des informations de référence, assurer le suivi, enregistrer et analyser les données relatives à l’exécution et en rendre compte. | Question n° 10  Le temps nécessaire pour accéder aux informations est proportionnel à l’utilisation qui en est faite (les données collectées sont facilement accessibles et ont été utilisées régulièrement). |
|  |  |
| Question n° 11  La collecte des retours d‏’‎information des utilisateurs par le biais d‏’‎enquêtes visant à évaluer la qualité de nos services est coordonnée de manière centralisée. | Question n° 12  Les informations de suivi et les données relatives à l’exécution pour mes indicateurs d’exécution sont disponibles dans les délais requis au besoin. |
|  |  |
| Question n° 13  Nous rendons des comptes sur les progrès effectués au regard des indicateurs d’exécution et des objectifs à intervalles réguliers lors des réunions des divisions/programmes/secteurs. | Question n° 14  Un examen interne a-t-il été conduit dans le cadre du cycle de planification de l’exercice biennal 2016-2017 aux fins d’évaluation des systèmes et outils de suivi, en vue de garantir que les données relatives à l’exécution pour vos indicateurs d’exécution sont collectées, analysées et présentées de façon efficace et efficiente afin de mesurer l’exécution du programme?  Non  Oui |
| Question n° 15  Cet examen a-t-il apporté des améliorations?  Sans avis  Non  Oui | Question n° 16  Des indicateurs, cibles et niveaux de référence moins nombreux et plus réalistes ont-ils été définis au cours de cet exercice biennal pour faciliter la reddition aux équipes de haute direction?  Sans objet  Non  Oui |
| Question n° 17  Les prises en charge et les risques saisis dans vos registres des risques qui peuvent affecter la réalisation des résultats ont-ils été consignés dans le cadre du processus de planification pour le programme et budget pour 2016‑2017? | Question n° 18  La qualité de mes indicateurs et des données s’est améliorée depuis le dernier exercice de validation. |
| Non  Oui |  |
| Question n° 19.a)  Indiquez le pourcentage approximatif d’indicateurs d’exécution de votre programme qui sont des indicateurs axés sur les produits.  80% ou plus  Entre 60% et 79%  Entre 40% et 59%  Entre 20 et 39%  Moins de 20%  Aucun | Question n° 19.b)  Indiquez le pourcentage approximatif d’indicateurs d’exécution de votre programme qui sont des indicateurs axés sur les résultats.  80% ou plus  Entre 60% et 79%  Entre 40% et 59%  Entre 20 et 39%  Moins de 20%  Aucun |
| Question n° 19.c)  Indiquez le pourcentage approximatif d’indicateurs d’exécution de votre programme qui sont des indicateurs axés sur les ressources. | Question n° 20  Avez-vous identifié des indicateurs d’exécution étant mal définis ou peu pertinents pour les activités de votre programme ? |
| 80% ou plus  Entre 60% et 79%  Entre 40% et 59%  Entre 20 et 39%  Moins de 20%  Aucun |  |
| Question n° 21  Pour les membres du personnel nouveaux ou transférés – Lors du processus de transfert, j’ai été informé de façon adéquate de l’état de l’ensemble des mesures d’exécution du programme qui relèveront de mes nouvelles fonctions. |  |
| Sans objet  Non  Oui |  |

# Suivi sur l’état de mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports de validation antérieurs

|  |  |
| --- | --- |
| Complètement mises en œuvre |  |
| Partiellement mises en œuvre |  |
| Pas mises en œuvre |  |

| **Recommandations figurant dans les précédents rapports de validation** | **État lors du Rapport sur l’exécution des programmes 2014‑2015** | **Observations sur l‏’‎état de mise en œuvre des recommandations** |
| --- | --- | --- |
| **[PPR 2012‑2013] Recommandation n° 1** :Mettre en œuvre un processus d‏’‎assurance qualité du cadre d‏’‎exécution du programme pendant l‏’‎exercice biennal 2014‑2015. Ce processus permettra de dresser le bilan des progrès accomplis jusque‑là et de recenser les domaines nécessitant des mesures supplémentaires en vue de l‏’‎amélioration de l‏’‎intégralité du processus de gestion axée sur les résultats, au moyen d‏’‎indicateurs d‏’‎exécution fondés sur des aboutissements/impacts fournissant des informations utiles au personnel d‏’‎encadrement de l‏’‎OMPI et aux États membres. |  | La recommandation est considérée comme mise en œuvre depuis mai 2015. La DSI a indiqué qu’elle procéderait à l’examen du cadre de travail lors de la validation du rapport sur l’exécution du programme 2014‑2015. |
| **[PPR 2012‑2013] Recommandation n° 2** : Élaborer une procédure visant à garantir que le processus de transfert de personnel entre les programmes comprend entre personnel entrant et sortant une présentation appropriée et une actualisation de l‏’‎état de toutes les mesures d‏’‎exécution des programmes que les responsables en exercice devront s‏’‎approprier ou gérer. |  | Cette recommandation doit être mise en œuvre. L’enquête de la DSI sur le rapport sur l’exécution du programme de 2014‑2015 ainsi que le tableau des résultats montrent que quatre nouveaux chefs sur un total de 10 (40%) ont déclaré ne pas avoir été informés de façon adéquate au sujet de l’état des mesures d’exécution du programme lors du processus de transfert. |
| **[PPR 2012‑2013] Recommandation n° 3** : Améliorer les systèmes/instruments de contrôle afin de garantir que les données relatives à l‏’‎exécution sont efficacement et sûrement recueillies, analysées et communiquées pour mesurer l‏’‎exécution des programmes. À cet égard, des séances d‏’‎encadrement bien ciblées accompagnées de programmes peuvent être organisées tout au long de l‏’‎exercice biennal dans le cadre des activités régulières d‏’‎orientation. |  | La recommandation est considérée comme mise en œuvre depuis mai 2015. |
| **[PPR 2012‑2013] Recommandation n° 4** :Élaborer une enquête standard pour saisir les retours d’information des États membres, pour évaluer les indicateurs d‏’‎exécution transversaux. Cela permettra d‏’‎éviter les doublons, d‏’‎améliorer la qualité et la pertinence et d‏’‎accroître la participation. |  | La recommandation est considérée comme mise en œuvre depuis mars 2016. |
| **[PPR 2012‑2013] Recommandation n° 5** : Améliorer la présentation du budget et des virements approuvés par programme dans le programme et budget afin d‏’‎accroître la transparence en fournissant des informations sur les fonds virés vers et depuis des programmes au cours de l‏’‎exercice biennal. |  | Cette recommandation doit être mise en œuvre. |

*REMERCIEMENTS*

*La Division de la supervision interne souhaite remercier tous les membres du personnel concernés pour leur assistance, leur coopération et l‏’‎intérêt dont ils ont fait preuve au cours de cette mission.*

Établi par : Alain Garba, Sashidhar Boriah et Patricia Vidal Hurtado

Révisé et approuvé par : Tuncay Efendioglu

# TABLEAU DES RECOMMANDATIONS

| **Recommandation** | **Priorité** | **Unité responsable/directeur** | **Délai de mise en œuvre** | **Commentaire relatif à la gestion et plan d‏’‎action** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Recommandation n° 1 :** Rationaliser et améliorer davantage les indicateurs dépourvus de niveaux de référence ou d’objectifs durant l’exercice 2016 du rapport sur l’exécution du programme afin de renforcer continuellement le tableau des résultats de l’OMPI. *(Pour les chefs de programmes)* | Moyen | Chefs de programme | Mi‑2017 (pour l’exercice biennal 2016‑2017) | La Division de l’exécution des programmes et du budget s’assurera que cette recommandation soit abordée lors de l’exercice habituel de mise à jour des indices de référence qui a lieu mi‑2016.  La validation du rapport sur l’exécution du programme doit avoir lieu et constituera la base permettant de considérer cette recommandation comme mise en œuvre. Les progrès seront évalués en comparant le rapport sur l’exécution du programme de 2016 avec le rapport sur l’exécution du programme de 2014‑2015. |
| **Recommandation n° 2 :** Définir des critères et des procédures formels régissant les modalités d’abandon des indicateurs d’exécution au cours d’un exercice biennal afin de contribuer à améliorer davantage le cadre de gestion de l’exécution et de mieux étayer les résultats d’exécution. (*Pour le Département des finances et de la planification des programmes)* | Élevée | Directeur, Division de l’exécution des programmes et du budget | Fin 2016 |  |
| **Recommandation n° 3 :** Développer des procédures internes au sein de la Division de l’exécution des programmes et du budget permettant d’évaluer toute demande de modification des indicateurs d’exécution formulée par les programmes; cela établira une méthodologie cohérente ainsi que des supports clairs et étayés permettant de justifier toute décision prise à cet égard. (*Pour le Département des finances et de la planification des programmes)* | Moyen | Directeur, Division de l’exécution des programmes et du budget | Fin 2016 |  |

[Les annexes suivent]

**ANNEXE I – DÉFINITION DES CRITÈRES DE VALIDATION**

Afin de faciliter le processus de validation, l’équipe de validation a appliqué une version adaptée des “critères de bonnes pratiques pour les systèmes de données” définis par le National Audit Office3 du Royaume‑Uni. Les données relatives à l’exécution et les informations utilisées pour rendre des comptes de l’exécution du programme doivent être :

**Pertinentes et utiles** par rapport à ce que l‏’‎Organisation cherche à réaliser d‏’‎après les mesures de performance. Les éléments quantifiés et les données communiquées doivent couvrir tous les aspects importants de la performance exprimés à travers les résultats escomptés et les indicateurs d’exécution. Les méthodes de collecte des données, les critères et les hypothèses ne doivent pas induire en erreur. Les données et les hypothèses n‏’‎ayant pas d‏’‎influence sur la décision de validation doivent être exclues.

**Suffisantes/détaillées** pour révéler l‏’‎étendue des progrès accomplis par rapport à la mesure des performances. Les données relatives à l‏’‎exécution devront inclure toutes les informations qui étaient disponibles pour faire une évaluation détaillée en fonction des mesures de la performance.

**Collectées efficacement/facilement accessibles –** Des systèmes appropriés sont mis en place pour enregistrer, atteindre, communiquer et analyser les données requises pour faire rapport en fonction des mesures de performance.

**Exactes et vérifiables** suffisamment pour l‏’‎usage qui en est fait, aptes à refléter le changement, étayées par une documentation claire, de sorte que les méthodes d‏’‎établissement des mesures puissent être validées. Le principe de l‏’‎exactitude exige d‏’‎éviter autant qu‏’‎il est possible les partis pris et les incertitudes. S’agissant de la validation, l’exactitude et la vérification sont exigées à deux niveaux : 1) le premier concerne l’exactitude des informations écrites/documentées, c’est‑à‑dire les preuves physiques des données et informations quantitatives; 2) le premier concerne l’exactitude des informations écrites/documentées, c’est‑à‑dire les preuves physiques des données et informations non quantitatives;

**Présentées dans les délais**, de manière suffisamment régulière pour permettre de suivre les progrès et suffisamment rapide pour être toujours d‏’‎actualité.

**Claires et transparentes,** c‏’‎est‑à‑dire que les informations divulguées doivent être compréhensibles par les destinataires et leur permettre de prendre des décisions avec une relative sécurité. La transparence concerne le degré de visibilité de la présentation des informations faite d‏’‎une manière ouverte, claire, factuelle, neutre et cohérente, sur la base de preuves documentaires. Les informations seront enregistrées, compilées et analysées d‏’‎une manière qui permet aux examinateurs internes et aux destinataires externes d‏’‎attester de leur crédibilité. La transparence repose notamment sur les impératifs suivants :

1. énoncer et étayer clairement et explicitement toutes les hypothèses;
2. référencer clairement les documents de travail;
3. indiquer tous les calculs, méthodes et informations utilisés;
4. signaler clairement tous les changements dans la documentation;
5. recenser et documenter les informations de façon à permettre une validation indépendante;
6. documenter les explications ou les justifications (par exemple les choix en matière de procédure, méthodologie, paramètres, sources d’information, facteurs déterminants, critères d’échantillonnage);
7. justifier les critères choisis;
8. expliquer les hypothèses, références et méthodes de sorte qu‏’‎un tiers puisse reproduire les informations communiquées; et
9. rendre compte de tout facteur extérieur au projet susceptible d‏’‎influer sur les décisions des destinataires.

Il y a un critère additionnel pour évaluer les rapports sur les mesures de performance, à savoir le suivant :

**Exactitude du code de couleurs** Le code de couleurs a une fonction distincte et ne fait pas partie à proprement parler des données relatives à l‏’‎exécution. Une évaluation de l‏’‎exactitude a été faite sur la base de la question de savoir si les notations pourraient être justifiées en vertu des informations présentées dans les données relatives à l‏’‎exécution communiquées dans le cadre du rapport 2014‑2015 sur l‏’‎exécution du programme.

[L’annexe II suit]

**ANNEXE II – ÉCHANTILLONNAGE ALÉATOIRE DE RÉUNIONS**

L‏’‎échantillonnage aléatoire d‏’‎un indicateur d‏’‎exécution par programme a été effectué par les membres de l‏’‎Équipe de haute direction de l‏’‎OMPI ou leurs suppléants en présence du personnel de la Division de la supervision interne.

| **Date :** | **Participants aux programmes** | **Titre** | **Programmes** |
| --- | --- | --- | --- |
| 29 mars 2016 | M. Matus | Vice‑directeur général,  Secteur du développement | 1. Programme 8 ‏– ‎Coordination du Plan d‏’‎action pour le développement 2. Programme 9 ‏– Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d’Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés 3. Programme 11 ‏– ‎Académie de l‏’‎OMPI |
| 29 mars 2016 | Mme Wang | Vice‑directeur général,  Secteur des marques et des dessins et modèles | 1. Programme 2 ‏– ‎Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques 2. Programme 6 ‏– ‎Systèmes de Madrid et de Lisbonne 3. Programme 31 ‏– ‎Système de La Haye |
| 30 mars 2016 | ‏M. Sandage | Vice‑directeur général,  Secteur des brevets et de la technologie | 1. Programme 1 ‏– ‎Droit des brevets 2. Programme 5 ‏– ‎Système du PCT 3. Programme 7 ‏– Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI |
| 31 mars 2016 | M. Getahun | Sous‑directeur général,  Secteur des questions mondiales | 1. Programme 4 ‏– ‎Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques 2. Programme 17 ‏– ‎Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle 3. Programme 18 ‏– ‏‎Propriété intellectuelle et défis mondiaux |
| 31 mars 2016 | M. Tarpey | Directeur, Secteur des communications | 1. Programme 19 ‏– ‎Communications |
| 1er avril 2016 | M. Takagi | Sous‑directeur général, Secteur de l’infrastructure mondiale | 1. Programme 12 ‏– ‎Classifications internationales et normes 2. Programme 13 ‏– ‎Bases de données mondiales 3. Programme 14 ‏– ‎Services d‏’‎accès à l‏’‎information et aux savoirs 4. Programme 15 ‏– ‎Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle |
| 1er avril 2016 | Mme Moussa | Directrice,  Département de la gestion des ressources humaines | 1. Programme 23 ‏– ‎Gestion et mise en valeur des ressources humaines |
| 1er avril 2016 | M. Fink | Économiste en chef  Division de l’économie et des statistiques | 1. Programme 16 ‏– ‎Économie et statistiques |
| 4 avril 2016 | M. Sundaram | Sous‑directeur général, Secteur administration et gestion | 1. Programme 22 ‏– ‎Gestion des programmes et des ressources 2. Programme 24 ‏– ‎Services d‏’‎appui généraux 3. Programme 25 ‏– ‎Techniques de l‏’‎information et de la communication 4. Programme 27 ‏– ‎Services de conférence et services linguistiques 5. Programme 28 ‏– ‎Sûreté et sécurité 6. Programme 29 ‏– Nouvelle salle de conférence |
| 4 avril 2016 | M. Svantner | Directeur, Département des pays en transition et des pays développés | 1. Programme 10 ‏– ‎Coopération avec certains pays d‏’‎Europe et d‏’‎Asie 2. Programme 30 ‏– Petites et moyennes entreprises (PME) et innovation |
| 6 avril 2016 | Mme Woods | Directrice, Division du droit d’auteur | 1. Programme 3 ‏– ‎Droit d‏’‎auteur et droits connexes |
| 19 avril 2016 | M. Prasad | Sous‑directeur général et chef de Cabinet | 1. Programme 21 ‏– ‎Direction générale 2. Programme 20 ‏– ‎Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs |

[L’annexe III suit]

**ANNEXE III – ÉVALUATIONS DE VALIDATION Y COMPRIS LES CLASSEMENTS**

**Programme** **1 ‏– ‎Droit des brevets**

**Indicateur d’exécution :** Nombre et pourcentage d’États membres satisfaits de la qualité des conseils juridiques fournis concernant les brevets, les modèles d’utilité, les secrets d’affaires et les circuits intégrés.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles en ce qu’elles visent à évaluer la satisfaction des États membres par rapport à la qualité des conseils juridiques fournis par le programme. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont suffisantes et détaillées et sont obtenues grâce à des enquêtes menées au cours de l’exercice 2014‑215. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | La méthode utilisée pour collecter les données relatives à l’exécution devrait être améliorée par souci de cohérence. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont exactes et vérifiables au regard des questionnaires individuels remplis par les participants. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées dans les délais impartis et les questionnaires de l’enquête sont examinés et font l’objet de débats lors des réunions de direction. |
|  | Claires/transparentes |  | La clarté et la transparence doivent être améliorées en développant une méthode efficace et cohérente pour analyser les données. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme** **2 ‏– ‎Marques, dessins et modèles industriels et** **indications géographiques**

**Indicateur d’exécution** : Accord sur un cadre normatif relatif aux procédures d’enregistrement et de mise à jour des dessins et modèles industriels.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution font part de la décision de l’Assemblée générale de l’OMPI de 2015 de convoquer une conférence diplomatique durant le premier semestre de 2017, sous réserve de la tenue de certains débats lors des sessions du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT). Ces données sont exactes et utiles dans la mesure où elles fournissent des informations directement liées à la mesure de l’objectif défini pour l’indicateur d’exécution. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution reflètent la décision prise lors de la quarante‑septième Assemblée générale de l’OMPI concernant la convocation d’une conférence diplomatique en vue de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles. Il a été rendu compte des progrès effectués lors de l’Assemblée générale de l’OMPI en 2014 dans le rapport sur l’exécution du programme de 2014. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont directement liées aux décisions de l’Assemblée générale de l’OMPI et sont donc collectées de façon efficace et facilement accessibles dans les rapports publics de l’Assemblée générale. (Voir la page 23 du rapport : <http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/wo_ga_47/wo_ga_47_19.pdf>) |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont exactes et vérifiables grâce aux rapports publics de l’Assemblée générale de l’OMPI. (lien ci‑dessus) |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées dans les délais impartis dans les rapports publics de l’Assemblée générale de l’OMPI. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution constituent la base de décision de l’Assemblée générale en ce qu’elles concernent les indicateurs d’exécution, ces informations sont également rendues publiques dans les rapports de l’Assemblée générale de l’OMPI. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎non atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme** **3 ‏– ‎Droit d‏’‎auteur et droits connexes**

**Indicateur d’exécution :** Nombre de gouvernements et d’organismes de gestion collective ayant signé un accord avec l’OMPI en vue d’établir une nouvelle norme d’assurance qualité en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes pour l’indicateur d’exécution (nombre de gouvernements et d’organismes de gestion collective ayant signé un accord avec l’OMPI en vue d’établir une nouvelle norme d’assurance qualité en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance) dans la mesure où elles fournissent des informations sur l’état des accords conclus par les gouvernements ainsi que les organismes de gestion collective. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont suffisantes pour évaluer les progrès en matière d’indicateurs d’exécution et fournissent des informations supplémentaires sur les nouveaux gouvernements nationaux, organismes de gestion collective ainsi que d’autres organismes ayant manifesté leur intérêt s’agissant de norme d’assurance qualité en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont collectées de façon efficace grâce à une communication directe avec les parties prenantes concernées ou lors des événements rassemblant plusieurs parties prenantes. Les données relatives à l’exécution sont accessibles dans la documentation formelle relative à la reddition de comptes |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont exactes et présentées de façon à permettre une analyse et une vérification claires. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution fournissent des informations mises à jour sur l’augmentation du nombre d’accords incluant une norme d’assurance qualité en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance à chaque rapport sur l’exécution. À l’interne, des comptes sont rendus à intervalles réguliers en fonction des accords signés. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution fournissent des informations claires et pertinentes en lien direct avec les indicateurs d’exécution. Des informations sont à la disposition du personnel interne concerné par cette question. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 4 ‏– ‎Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques**

**Indicateur d’exécution :** Pourcentage de participants aux activités de l’OMPI ayant fait part d’un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution disponibles fournissent des informations pertinentes sur les résultats attendus par l’OMPI. Les données relatives à l’exécution sont utiles dans la mesure où les deux indicateurs principaux de l’indicateur de performance sont mesurés par les personnes qui en bénéficient directement au moyen d’un questionnaire d’enquête, ce qui permet une bonne évaluation de la mesure de la performance. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | La nature des données relatives à l’exécution permet de mesurer les progrès en matière de mesure de la performance dès lors que les deux composantes de l’indicateur d’exécution sont contenues dans le questionnaire d’enquête. Toutefois, dans certains cas, le questionnaire d’enquête ne porte que sur un aspect de l’indicateur d’exécution, ainsi, l’indicateur d’exécution n’est traité que partiellement. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | L’outil utilisé pour enregistrer les indicateurs d’exécution découle des pratiques habituelles en matière d’activités de suivi pertinentes pour le sujet en question, ce qui permet d’analyser et de rendre des comptes aisément au sujet de la mesure de la performance. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont collectées et organisées de façon à permettre une analyse et une vérification claires. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution sont collectées après chaque activité, ce qui permet aux participants de fournir des informations pertinentes sur le sujet, puis d’utiliser le retour d’information aux fins de réorientation des activités. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont organisées d’une manière claire et transparente et permettent aux examinateurs internes de les évaluer. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Dans certains cas, selon les demandes reçues, il est possible que chacune des activités individuelles n’aborde pas directement les trois thèmes du plan de travail du programme, à savoir les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Cela signifie qu’il est possible que les informations recueillies par les enquêtes ne soient pas exhaustivement détaillées s’agissant des indicateurs d’exécution, uniquement dans la mesure où il est possible qu’une telle enquête pour une activité particulière ne fournisse pas de retour d’informations sur un ou plusieurs thèmes ne faisant pas partie de cette activité. |

**Programme 5** **‏– ‎Système du PCT**

**Indicateur d’exécution :** Degré de satisfaction des utilisateurs du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) à l’égard des services d’information et de formation axés sur les utilisateurs.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution se présentent sous la forme d’une enquête soumise aux utilisateurs du système du PCT, dans le but d’évaluer leur degré de satisfaction à l’égard de la formation et des informations fournies par le PCT. Les données relatives à l’exécution sont pertinentes pour l’indicateur d’exécution dans la mesure où elles fournissent des données permettant d’évaluer la perception des utilisateurs du PCT. Elles sont utiles pour contribuer à la détermination des progrès relatifs à l’indicateur d’exécution, ainsi qu’aux résultats escomptés. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont suffisantes et détaillées et résultent d’une enquête visant à évaluer l’évolution de la satisfaction des utilisateurs au cours des 6 dernières années. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont collectées au moyen d’une enquête et sont facilement accessibles à des fins de vérification. Un rapport d’enquête et un tableau ont été établis afin de compiler les résultats et les commentaires pertinents dans le cadre de l’enquête. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution ont été enregistrées de manière exacte et ont été vérifiées en comparant le rapport d’enquête, le tableau des résultats et les données rapportées pour le rapport sur l’exécution du programme. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées dans les délais impartis et un résumé est établi à l’intention du Groupe de travail du PCT. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires et transparentes et sont disponibles aux fins de comparaison avec le rapport d’enquête. Le rapport adressé au Groupe de travail du PCT est disponible sur le site Web public suivant : <http://www.wipo.int/edocs/mdocs/pct/en/pct_wg_9/pct_wg_9_11.pdf> |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  |  |

**Programme 6 ‏– ‎Systèmes de Madrid et de Lisbonne**

**Indicateur d’exécution :** Perfectionnement du registre international électronique du système de Lisbonne

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles par rapport aux objectifs visés par le programme dans la mesure où elles indiquent si l’objectif visant à mettre en place une interface électronique reliant le registre international à la base de données “Lisbon Express” sur le site Web de l’OMPI a été atteint. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont suffisantes et suffisamment détaillées pour démontrer que l’objectif de l’indicateur d’exécution a été atteint. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont collectées efficacement et facilement accessibles sur le site Web de l’OMPI. <http://www.wipo.int/roc/fr/>. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont exactes et vérifiables sur le site Web de l’OMPI. [http://www.wipo.int/ipdl/en/search/lisbon/search‑struct.jsp](http://www.wipo.int/ipdl/en/search/lisbon/search-struct.jsp) |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées dans les délais impartis et les progrès ont été suivis durant la mise en œuvre. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires et transparentes et peuvent être vérifiées sur le site Web de l’OMPI. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 7** **‏– ‎Arbitrage, médiation et noms de domaine**

**Indicateur de performance :** Nombres d’administrateurs de domaines de premier niveau correspondant à des codes de pays (ccTLD) dotés de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle conçus ou administrés avec l’aide de l’OMPI et conformes aux normes internationales.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent une évaluation directe du nombre de nouveaux administrateurs de ccTLD dotés de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle administrés par l’OMPI au regard du nombre escompté.  Bien que l’indicateur d’exécution comprenne également la conception, avec l’aide de l’OMPI, de mécanismes de résolution des différends relatifs à la propriété intellectuelle, cela ne ressort pas clairement de l’objectif d’exécution établi, qui se concentre sur les “nouveaux administrateurs”. Ainsi, les données relatives à l’exécution ne rendent pas compte du travail effectué par le centre concernant les questions relatives à la conception, la mise à jour et la manutention des mécanismes de protection de la propriété intellectuelle liés aux ccTLD. Dans le cadre de l’exercice de validation du rapport sur l’exécution du programme, de nombreuses preuves qu’une telle assistance en matière de politique a été fournie aux administrateurs des ccTLD par le centre ont été fournies à la DSI. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont suffisantes et détaillées dans la mesure où elles fournissent toutes les informations nécessaires pour démontrer les progrès effectués au regard de la mesure de la performance escomptée. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont collectées de façon efficace et sont facilement accessibles dans les communications enregistrées avec les administrateurs des ccTLD. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées de façon efficace et vérifiable notamment grâce aux échanges ou accords entre les administrateurs des ccTLD et l’OMPI. En outre, des informations concernant le règlement des litiges concernant les ccTLD sont disponibles sur la base de données des ccTLD de l’OMPI, accessible au grand public. (<http://www.wipo.int/amc/en/domains/cctld/>) |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées dans les délais impartis et peuvent faire l’objet d’un suivi régulier, notamment grâce aux échanges ou accords avec les administrateurs des ccTLD ainsi qu’à la base de données des ccTLD de l’OMPI. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires et transparentes dans la mesure où elles permettent aux utilisateurs de comprendre les progrès effectués au regard des objectifs. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎partiellement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sur la base des résultats escomptés s’agissant des ccTLD liés aux données relatives à l’exécution, tel que cela a été suggéré par nos collègues de la DSI, nous reconnaissons la nécessité de reformuler les objectifs d’exécution établis (ainsi que des indicateurs d’exécution et des niveaux de référence correspondants) afin de rendre compte de manière plus exacte de l’éventail plus large d’activités (liées aux politiques) entreprises en vue d’atteindre les résultats escomptés. (Des considérations similaires peuvent s’appliquer aux indicateurs d’exécution liés aux “politiques” sous II.8.) Nous serions prêts à formuler des suggestions concrètes afin d’établir de tels rapports plus appropriés à l’avenir. Nous vous remercions. |

**Programme 8** **‏– ‎Coordination du Plan d‏’‎action pour le développement**

**Indicateur d’exécution :** Pourcentage des participants à des réunions de l’OMPI (États membres, organisations intergouvernementales, société civile et autres parties prenantes) satisfaits des informations reçues sur les recommandations du Plan d’action pour le développement

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont partiellement pertinentes et utiles dans la mesure où elles ne portent pas entièrement sur l’indicateur d’exécution. En outre, l’indicateur d’exécution servant à évaluer le degré de satisfaction des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d’autres parties prenantes concernant les informations reçues sur les recommandations du Plan d’action pour le développement est relativement large et nécessiterait la mise en place d’un mécanisme de retour d’informations destiné à l’ensemble des parties prenantes. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont partiellement suffisantes et détaillées dans la mesure où elles ne portent pas entièrement sur l’indicateur d’exécution, et l’échantillon de population auprès de laquelle les informations ont été évaluées n’était pas composé de l’ensemble des parties prenantes définies dans l’indicateur de performance. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | La collecte efficace ainsi que l’accessibilité des données sont limitées à la fois par la méthode de collecte de données ainsi que par le manque d’exhaustivité des données collectées. Cela s’explique par un indicateur d’exécution trop largement défini ainsi que la difficulté d’établir une méthode efficace visant à recueillir un retour d’informations auprès de l’ensemble des participants aux réunions pertinentes. |
|  | Exactes/vérifiables |  | L’exactitude est partiellement vérifiable dans la mesure où les données relatives à l’exécution fournies ne sont pas complètes. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution ne sont pas présentées dans les délais impartis dans la mesure où les données ne sont pas complètes et n’ont pas été collectées de façon exhaustive aux fins d’établissement d’un rapport. |
|  | Claires/transparentes |  | La clarté et la transparence sont limitées en raison du manque d’exhaustivité des données fournies. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution ne répondent que partiellement aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l’exécution fournies pour l’indicateur d’exécution sélectionné, le classement d’auto‑évaluation indiquant “pleinement atteint” ne peut pas être évalué dans la mesure où les données relatives à l’exécution ainsi que la population auxquelles les données ont été confrontées n’étaient pas complètes. Cela s’explique par une définition trop large de l’indicateur d’exécution et la difficulté d’établir une méthode efficace visant à recueillir un retour d’informations auprès des parties prenantes. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  |  |

**Programme 9** **‏– ‎Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d‏’‎Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés**

**Indicateur d’exécution** : Nombre de mécanismes et programmes de coopération, et de partenariats nouveaux ou renforcés ayant bénéficié d’une aide en vue de la promotion ou du renforcement de la coopération régionale ou sous‑régionale en matière de propriété intellectuelle

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent des données permettant de traiter différentes composantes de l’indicateur d’exécution. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont suffisantes et détaillées s’agissant du traitement de l’indicateur d’exécution. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | La méthode utilisée pour collecter les données relatives à l’exécution doit être mieux coordonnée et améliorée afin de garantir la cohérence. |
|  | Exactes/vérifiables |  | L’absence d’une méthode efficace pour collecter et présenter les données relatives à l’exécution a rendu difficile la vérification efficace des données dans les délais impartis. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution ne sont pas présentées dans les délais impartis et la coordination en matière de collecte et de présentation des données relatives à l’exécution devrait être améliorée. |
|  | Claires/transparentes |  | La clarté et la transparence des données relatives à l’exécution ainsi que des documents à l’appui de celles‑ci devraient être améliorées en établissant une méthode efficace et cohérente pour la collecte et la présentation des données relatives à l’exécution. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Cet indicateur est traité au moyen d’autres données relatives à l’exécution fournies par quatre bureaux régionaux ainsi que la Division des PMA. Étant donné que l’évaluation porte sur les données relatives à l’exécution par indicateur d’exécution et par programme, l’évaluation ci‑dessus est effectuée sur la base de données relatives à l’exécution fournies par chaque unité concernée dans le cadre du programme 9. Sur la base de l’évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l’exécution répondent dans l’ensemble partiellement aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l’exécution fournies par chaque unité pour le même indicateur d’exécution sélectionné au hasard, les appréciations suivantes figuraient dans le rapport d’auto‑évaluation :   1. Bureau régional pour l’Afrique – “Pleinement atteint” **est** **exact**; 2. Bureau régional pour les pays arabes – “Pleinement atteint” **est** **exact**; 3. Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique – “Non atteint” **est** **exact**, dans la mesure où les données relatives à l’exécution fournies n’étaient pas suffisantes ou pertinentes pour aborder l’indicateur d’exécution; 4. Bureau régional pour l’Amérique latine et les Caraïbes – “Pleinement atteint” **est** **exact**; et 5. Division des PMA – “Pleinement atteint” **est** **exact**   Étant donné que l’évaluation porte sur les données relatives à l’exécution par indicateur d’exécution et par programme, l’évaluation de l’exactitude du code de couleurs dans son ensemble est fondée sur le résultat consolidé découlant sur la conclusion que l’objectif relatif au code de couleurs peut être considéré à juste titre comme “pleinement atteint”. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  |  |

**Programme 10 ‏– ‎Coopération avec certains pays d‏’‎Europe et** **d‏’‎Asie**

**Indicateur de performance :** Nombre d’universités ayant développé des politiques en matière de propriété intellectuelle.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent des informations sur les aspects importants de l’exécution du programme, tel que défini dans l’indicateur. Les données relatives à l’exécution fournissent des informations utiles pour comprendre le nombre plus élevé rapporté pour les universités en Pologne. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution fournissent des informations suffisantes pour évaluer les progrès effectués au regard de l’indicateur d’exécution. Les données relatives à l’exécution sont aussi détaillées dans la mesure où elles fournissent des informations exhaustives, notamment des extraits pertinents de politiques en matière de propriété intellectuelle, ainsi que des textes de loi et les réglementations y afférents. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont collectées efficacement et sont accessibles facilement au moyen des échanges de correspondance avec les autorités étatiques chargées des questions relatives à la propriété intellectuelle et les rapports d’activités entreprises par le département. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont précises et vérifiables selon les informations disponibles dans les échanges de correspondance, rapports de mission, politiques, lois et réglementation. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution sont rapportées à intervalles réguliers afin d’assurer le suivi des progrès effectués. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires et transparentes dans la mesure où elles présentent des informations adéquates justifiant les valeurs pertinentes présentées. Les documents justificatifs fournissent des informations factuelles pouvant être facilement comprises par les destinataires. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 11‏ – Académie de l’OMPI**

**Indicateur d’exécution :** Portefeuille révisé de cours de formation en matière de propriété intellectuelle à l’intention de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition/pertinence du contenu des cours de formation au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles pour la période examinée dans la mesure où elles fournissent des informations sur la révision et la mise à jour du portefeuille de cours de l’Académie de l’OMPI, ainsi que sur la question de savoir si les mises à jour sont cohérentes par rapport aux besoins en matière de formation et de développement des capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont suffisantes et organisées de façon à permettre leur examen efficace. Des informations sont disponibles sur la base de données de formation ainsi que dans la documentation à l’appui de l’indicateur d’exécution. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont organisées et collectées de façon efficace et sont facilement accessibles. <http://welc.wipo.int> |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont organisées de façon à permettre de vérifier leur exactitude et de mesurer les objectifs atteints par rapport à l’indicateur d’exécution. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l‏’‎exécution sont structurées efficacement et présentées de manière à permettre aux utilisateurs de suivre régulièrement leurs progrès. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont enregistrées de façon claire et transparente, et étayées par de la documentation. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 12 ‏– ‎Classifications internationales et normes**

**Indicateur d‏’‎exécution** : Nombre de normes modifiées et nouvelles normes adoptées

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles font état du nombre de nouvelles normes et de normes révisées qui ont été adoptées en tant qu’élément de mesure au regard de l’indicateur d’exécution. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont suffisantes et détaillées dans la mesure où elles fournissent toutes les informations nécessaires au sujet des nouvelles normes et des normes révisées afin de démontrer les progrès effectués au regard de l’indicateur d’exécution. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont efficacement collectées et sont facilement accessibles grâce à la tenue de registres faisant état de l’adoption de nouvelles normes ou de la révision de normes. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont exactes et vérifiables grâce aux registres faisant état de l’adoption de nouvelles normes ou de la révision de normes. En outre, l’information est publique et accessible en ligne dans la partie 3 du *Manuel sur l’information et la documentation en matière de propriété intellectuelle*. (<http://www.wipo.int/standards/en/part_03_standards.html>)  Par ailleurs, d’autres délibérations des réunions du Comité des normes de l’OMPI (CWS) sont également disponibles sur la page Web du CWS sur le site Web de l’OMPI (<http://www.wipo.int/cws/en/>). |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées dans les délais impartis et le suivi de leur évolution est assuré à intervalles suffisamment réguliers pour permettre l’évaluation du progrès effectué au regard de l’indicateur d’exécution. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires et transparentes dans la mesure où elles fournissent aux destinataires suffisamment d’informations pour comprendre le résultat des efforts entrepris et pour prendre des décisions. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l’exécution fournies pour l’indicateur d’exécution sélectionné, le classement d’auto‑évaluation indiquant “partiellement atteint” ne peut pas être évalué dans la mesure où l’objectif d’exécution n’est pas clairement défini. L’objectif porte mention d’une “augmentation par rapport au niveau de référence” sans spécifier de quel ordre l’augmentation devrait être, ni en termes absolus, ni en termes relatifs. En outre, la question de savoir si l’augmentation doit être calculée dans le cadre du niveau de référence ou doit excéder celui‑ci ne ressort pas clairement |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 13 ‏– ‎Bases de données mondiales**

**Indicateur d’exécution :** Nombre d’entrées figurant dans les bases de données mondiales sur les marques.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent une évaluation quantitative du nombre d’entrées qui sont directement liées à l’objectif et aux niveaux de référence définis pour l’indicateur d’exécution. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont suffisantes et détaillées dans la mesure où elles montrent l’évolution des progrès effectués au regard de l’indicateur d’exécution. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution peuvent être consultées en temps réel dans la base de données mondiale sur les marques (<http://www.wipo.int/branddb/en/>). Elles sont facilement accessibles et efficacement collectées. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution présentées sont exactes et vérifiables grâce aux éléments justificatifs et peuvent être directement vérifiées dans la base de données mondiale sur les marques (voir le lien ci‑dessus). |
|  | Respect des délais |  | Un suivi trimestriel des données relatives à l’exécution a été assuré et démontre le progrès effectué. Une telle fréquence de suivi est utile pour rendre compte de l’évolution des progrès. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires et transparentes dans la mesure où le détail du nombre d’entrées qui s’inscrivent dans le cadre du système de Madrid et celles qui sont hors du système de Madrid est fourni, ce qui est utile aux fins de prises de décisions. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 14 ‏– ‎Services d‏’‎accès à l‏’‎information et aux savoirs**

**Indicateur d’exécution** : Pourcentage d’utilisateurs satisfaits de la fourniture de services d’information à valeur ajoutée sur les brevets (WPIS, coopération internationale en matière d’examen, familles de brevets ou service d’interrogation sur la situation juridique des brevets)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | **Les données relatives à l’exécution n’ont pas été fournies en raison du transfert des services à valeur ajoutée vers un autre secteur opérationnel au sein de l’Organisation en 2015, à la suite de la restructuration des services d’information sur les brevets. En outre, le programme a indiqué qu’aucune donnée n’était disponible en 2014 en raison des difficultés rencontrées s’agissant du développement d’une méthode efficace visant à obtenir un retour d’informations de la part de tierces parties intervenant dans le cadre de la fourniture de services. En conséquence, les données relatives à l’exécution ne peuvent pas être évaluées.** |
|  | Suffisantes/détaillées |  |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  |
|  | Exactes/vérifiables |  |
|  | Respect des délais |  |
|  | Claires/transparentes |  |
|  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Le classement d’auto‑évaluation indiquant “abandonné” dans le rapport sur l’exécution du programme 2014‑2015 est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 15 ‏– ‎Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle**

**Indicateur d’exécution :** Nombre d’offices utilisant les plateformes d’infrastructure de l’OMPI

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution font état du nombre de pays qui utilisent les plateformes d’infrastructure de l’OMPI telles que le Service d’accès numérique pour la transmission de documents de priorité (WIPO DAS) et la plateforme d’accès centralisé aux résultats de la recherche et de l’examen d’informations contenues dans les dossiers (WIPO CASE). Elles sont pertinentes s’agissant de la présentation des progrès en termes de représentation de la provenance géographique des utilisateurs des plateformes. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Des lettres attestant de la participation des Offices de la propriété intellectuelle des différents pays ont été utilisées pour étayer le nombre de pays utilisant les plateformes d’infrastructure de l’OMPI. Les données relatives à l’exécution sont suffisantes et détaillées. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution concernant l’indicateur d’exécution sont compilées dans un tableau et sont régulièrement mises à jour. Des informations à l’appui des données se trouvent sur le disque partagé. En outre, la liste des pays participants peut être consultée sur le site Web de l’OMPI aux adresses suivantes :  <http://www.wipo.int/das/en/participating_offices.html>  <http://www.wipo.int/case/en/> |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont fondées sur des documents vérifiables qui étayent les tableaux disponibles sur le site Web public de l’OMPI. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution afin d’établir un rapport et d’assurer le suivi en matière d’utilisation des plateformes d’infrastructure de l’OMPI. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées de façon claire et transparente, sont appuyées par des documents justificatifs et sont disponibles sur le site Web public de l’OMPI. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 16 ‏– ‎Économie et statistiques**

**Indicateur d’exécution :** Nombre de visiteurs utilisant le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles font état du nombre de visiteurs utilisant le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle. Les informations concernant le nombre de pages consultées ainsi que les informations concernant le nombre de visiteurs uniques sont disponibles. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution ne sont que partiellement suffisantes et détaillées. Bien que le suivi des données concernant le nombre de visiteurs du Centre de données statistiques de propriété intellectuelle ait été assuré en utilisant des outils d’analyse externes durant une période d’environ sept mois au cours de la période considérée, aucune donnée n’a pu être collectée en raison de l’omission d’attribuer un code de suivi dans la nouvelle version du centre de données statistiques de propriété intellectuelle.  Ainsi, les données relatives à l’exécution ont été présentées sur la base d’une estimation pour la période durant laquelle le suivi n’a pas pu être assuré. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont efficacement collectées et facilement accessibles au moyen d’outils d’analyse externes considérés comme conformes aux normes du secteur. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution ne sont que partiellement vérifiables et ne peuvent pas être liées de façon exacte aux données sources dans la mesure où les données d’analyse de base n’ont pas été collectées durant environ sept mois au cours de la période considérée. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution n’ont pas été présentées assez régulièrement pour permettre de constater que les données d’analyse n’étaient pas collectées durant une période d’environ sept mois. Une présentation plus régulière des données aurait pu permettre de remarquer le défaut de collecte de données plus tôt. Les données relatives à l’exécution répondent donc partiellement à ce critère. |
|  | Claires/transparentes |  | Dans la mesure où les données d’analyse sont disponibles, les données relatives à l’exécution peuvent être qualifiées de claires et transparentes de sorte qu’elles permettent aux utilisateurs de prendre des décisions en connaissance de cause. Toutefois, en raison du manque de données justificatives pour une partie de la période considérée, les données relatives à l’exécution ne remplissent que partiellement ce critère. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent partiellement aux critères.** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Bien que les données relatives à l’exécution ne soient pas exhaustivement étayées par des données de base pour une partie de la période considérée, les donnes pour la période pour laquelle des données suffisantes et fiables existent indiquent que l’objectif visant une augmentation de 10% du nombre de visiteurs est atteint.  Ainsi, sur la base des données relatives à l’exécution fournies pour l’indicateur d’exécution sélectionné, le classement d’auto‑évaluation indiquant “pleinement atteint” est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 17 ‏– ‎Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle**

**Indicateur d’exécution :** Nombre de pays participant au programme d’attribution de prix de l’OMPI.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution fournissent des informations directement liées à l’indicateur d’exécution. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données fournissent des informations sur le nombre de pays participant au programme d’attribution de prix de l’OMPI, et qui en reçoivent. Ainsi, une tendance peut être calculée grâce aux données relatives à l’exécution aux fins d’évaluation des progrès relatifs à l’indicateur d’exécution. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont facilement accessibles et efficacement collectées dans la mesure où elles consistent en une liste de pays ayant participé au programme d’attribution de prix de l’OMPI et de pays ayant reçu un prix. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l‏’‎exécution sont vérifiables à partir des données justificatives. Les données relatives à l’exécution présentées doivent être mises à jour. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution rendent des comptes dans les délais impartis sur la mesure des performances avec un suivi continu des progrès relatifs à l’indicateur d’exécution. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires et fondées sur les informations disponibles et les documents justificatifs. |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 18** ‏– **‎Propriété intellectuelle et défis mondiaux**

**Indicateur d’exécution :** Nombre de membres de WIPO GREEN

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution fournissent des informations directement ciblées sur l’indicateur d’exécution concernant le nombre de nouveaux membres de WIPO Green. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution fournissent toutes les informations nécessaires pour l’indicateur d’exécution, et établissent une distinction entre partenaires et utilisateurs, puis télécharge les informations vers le site Web de WIPO Green. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont collectées au moyen d’accords passés entre les nouveaux partenaires et l’OMPI. Les données relatives à l’exécution sont accessibles par le grand public sur le site public de l’OMPI à l’adresse suivante : <https://www3.wipo.int/wipogreen/en/network/> |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont exactes et peuvent être vérifiées au moyen des demandes d’adhésion officielles dûment signées. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution se fondent sur des rapports faisant état des progrès au regard de l’objectif et des indicateurs d’exécution alors que les nouvelles demandes d’adhésions au sein de WIPO Green sont signées. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution fournissent des informations claires sur le nombre croissant d’adhésions. Des informations détaillées sur les partenaires et les utilisateurs sont publiées sur le site Web public de WIPO Green. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 19** ‏– **‎Communications**

**Indicateur d’exécution** : Objectifs en matière de normes de service définis sur le site Web de l’OMPI

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles évaluent la capacité du centre de service à la clientèle à traiter les demandes et les plaintes des clients dans un délai raisonnable. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Dans la mesure où les données à l’appui du traitement des demandes d’assistance étaient fondées sur une extrapolation, les données relatives à l’exécution sont considérées comme partiellement suffisantes et détaillées. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont partiellement collectées de manière efficace et sont partiellement accessibles dans la mesure où les données à l’appui du traitement des demandes d’assistance pour 2015 étaient basées sur une extrapolation. L’outil utilisé pour rendre des comptes sur les données relatives à l’exécution n’a pas fourni des informations fiables. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution à l’appui du traitement des demandes d’assistance pour 2015 étaient fondées sur une extrapolation, elles ne sont donc que partiellement exactes et vérifiables. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution ne sont pas entièrement présentées dans les délais dans la mesure où les données à l’appui du processus de traitement des demandes d’assistance pour 2015 étaient basées sur une extrapolation. |
|  | Claires/transparentes |  | La clarté et la transparence des données relatives à l’exécution ont été affectées par le fait que les données à l’appui du processus de traitement des demandes d’assistance pour 2015 étaient basées sur une extrapolation. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent partiellement aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l’exécution fournies pour l’indicateur d’exécution sélectionné, le classement d’auto-évaluation “pleinement atteint” ne peut pas être évalué en raison de l’absence de données complètes pour étayer les chiffres indiqués dans le rapport sur l’exécution du programme. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | En raison de problèmes techniques inattendus relatifs à l’application logicielle utilisée pour extraire les données liées au traitement des demandes d’assistance, le programme 19 n’a pas été en mesure de produire les données relatives à l’exécution attendues pour 2015.  Le programme prévoit de remédier à de tels problèmes, ou, à défaut, de trouver des données relatives à l’exécution alternatives, pertinentes et mesurables. |

**Programme** **20 ‏– ‎Relations extérieures, partenariats et** **bureaux extérieurs**

**Indicateur d’exécution** : Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des ateliers ciblés ayant une connaissance accrue des organismes de gestion collective du droit d’auteur, et de la manière d’utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont partiellement pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent une évaluation du nombre d’ateliers organisés par les trois bureaux extérieurs de l’OMPI (à savoir le Bureau de l’OMPI au Brésil, le Bureau de l’OMPI au Japon et le Bureau de l’OMPI à Singapour) et, en particulier, du nombre de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux et de spécialistes de la propriété intellectuelle participant à ces ateliers.  Toutefois, les données relatives à l’exécution ne permettent qu’une évaluation limitée de l’amélioration de la compréhension des participants s’agissant des questions traitées dans le cadre des ateliers. Cela est principalement dû à la manière dont l’indicateur d’exécution est formulé. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont partiellement suffisantes et détaillées dans la mesure où elles fournissent des données portant sur le nombre d’ateliers organisés et le type de participants. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution répondent partiellement à ce critère, dans la mesure où les données rapportées ont été efficacement collectées et sont facilement accessibles. Toutefois, tel que mentionné ci‑dessus, les données ne permettent pas une évaluation de l’amélioration de la compréhension des participants s’agissant des questions traitées dans le cadre des ateliers. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont exactes et vérifiables dans la mesure où elles ont été présentées. Cependant, elles ne remplissent que partiellement ce critère, dans la mesure où les données ne permettent pas une évaluation de l’amélioration de la compréhension des participants s’agissant des questions traitées dans le cadre des ateliers. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution remplissent partiellement ce critère dans la mesure où les données disponibles sont présentées dans le respect des délais impartis. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution remplissent partiellement ce critère dans la mesure où les données disponibles sont claires et transparentes |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent partiellement aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l’exécution fournies pour l’indicateur d’exécution sélectionné, le classement d’auto‑évaluation indiquant “pleinement atteint” ne peut pas être évalué. Cela est dû à des limitations rencontrées dans le cadre de la collecte de données qui auraient permis de justifier pleinement l’évaluation de l’indicateur d’exécution tel qu’il est actuellement formulé. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 21 ‏– ‎Direction générale**

**Indicateur d’exécution**: Pourcentage d’actes d’adhésion et autres actes accomplis à l’égard de traités faisant l’objet d’un traitement dans les délais requis

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l‏’‎exécution soumises pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution ont été jugées pertinentes et utiles car elles fournissent des données permettant de mesurer la productivité et l‏’‎efficacité du Bureau du conseiller juridique. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont partiellement détaillées dans la mesure où les documents justificatifs à l’appui des données relatives à l’exécution étaient incomplets. Les données relatives à l’exécution comprenaient des estimations du temps nécessaire pour traiter les actes d’adhésion et les déclarations. Cependant, ces estimations ne sont pas étayées par des preuves suffisantes. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont partiellement accessibles et leur collecte efficace est entravée par le caractère incomplet des documents justificatifs fournis. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont partiellement exactes et vérifiables en raison du caractère incomplet des documents justificatifs disponibles à l’appui des données rapportées pour l’indicateur d’exécution. |
|  | Respect des délais |  | Sur la base des données relatives à l’exécution fournies, il peut être conclu que les données relatives à l’exécution n’ont été que partiellement présentées dans les délais impartis |
|  | Claires/transparentes |  | La transparence et la clarté des données relatives à l’exécution étaient imitées en raison du caractère incomplet des documents justificatifs. |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent partiellement aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l’exécution fournies pour l’indicateur d’exécution sélectionné, le classement d’auto‑évaluation indiquant “pleinement atteint” ne peut pas être évalué en raison de documents justificatifs insuffisants à l’appui des données présentées pour l’indicateur d’exécution. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme** **22 ‏– ‎Gestion du programme et des ressources**

**Indicateur d’exécution** : Rendement des fonds investis conforme aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent des données permettant de vérifier que les investissements correspondent à la propension de l’Organisation au risque ainsi qu’aux critères d’exécution, tels que définis par le Comité consultatif des investissements. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont suffisantes et détaillées et les données concernant le rendement des investissements sont étayées par des déclarations de tierces parties. Les données relatives à l’exécution peuvent être comparées aux indices de référence en matière d’investissement établis par le Comité consultatif des investissements. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | La collecte ainsi que l’accessibilité des données peuvent être améliorées en établissant un tableau afin d’enregistrer régulièrement les données relatives à l’exécution. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont exactes et vérifiables au regard des documents justificatifs pertinents. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées au Comité consultatif des investissements aux fins de suivi et de prise de décision en matière de gestion. Toutefois, les données relatives à l’exécution pourraient être mieux présentées en les compilant dans un tableau des résultats. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires et transparentes et une confirmation d’une tierce partie étayant l’exactitude des données est disponible. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Nous acceptons les commentaires selon lesquels la collecte des données ainsi que l’accès aux données pourraient être améliorés. Ce travail sera effectué par un expert en matière de trésorerie qui intégrera prochainement la Division des finances. |

**Programme** **23 ‏– ‎Gestion et mise en valeur des ressources humaines**

**Indicateur d’exécution :** Pourcentage de pôles de l’Organisation dont les plans d’effectifs existants sont liés aux plans de travail annuels

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution présentées portent sur les plans d’action concernant les effectifs par opposition aux plans d’effectifs qui sont habituellement établis avant l’exercice biennal dans le cadre du processus d’élaboration du programme et budget.  Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent des informations détaillées sur les mesures dont il a été convenu pour mener à bien les activités planifiées, lesquelles sont également liées aux indicateurs d’exécution pertinents. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution fournissent suffisamment de détails concernant le lien entre les questions relatives aux effectifs et les actions prévues. Bien qu’elles démontrent de manière détaillée le lien direct avec le plan de travail annuel du pôle de l’Organisation, il a été expliqué par le Département de la gestion des ressources humaines qu’en dépit du fait que le lien établi entre les plans d’action concernant les effectifs et les plans de travail ne soit pas absolument direct, l’objectif visant à ce que les responsables se penchent sur leurs effectifs dans le cadre d’activités planifiées a été atteint. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont efficacement collectées et facilement accessibles eu égard aux plans détaillés qui ont été téléchargés dans le système de gestion des performances et qui sont également tenus à jour par le Département de la gestion des ressources humaines. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées de façon exacte compte tenu du fait qu’elles portent sur les plans d’action concernant les effectifs et peuvent être vérifiées grâce aux plans d’action de base. |
|  | Respect des délais |  | Le suivi des données relatives à l’exécution est assuré grâce à un tableau de suivi de l’état du plan d’action concernant les effectifs, qui montre l’état de la planification en matière d’effectifs pour chaque pôle de l’Organisation. Cela fournit des informations permettant de comprendre l’état actuel de la planification en matière d’effectifs. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires dans la mesure où elles permettent de comprendre les progrès effectués en matière d’établissement de plans d’action concernant les effectifs. Tel qu’expliqué par le Département de la gestion des ressources humaines, l’objectif de cet indicateur d’exécution était d’améliorer le niveau de maturité en matière de planification des effectifs dans le contexte des activités planifiées qui doivent être entreprises par les pôles de l’Organisation. Les données relatives à l’exécution montrent de manière transparente le lien entre les questions, les stratégies et les plans d’action, bien que cela puisse ne pas avoir un lien direct avec les plans de travail annuels. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 24 ‏– ‎Services d‏’‎appui généraux**

**Indicateur d’exécution :** Coût moyen du billet (billets de l’agence de voyages et billets du PNUD)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent une mesure directe de la baisse du coût moyen du billet sur une base annuelle par rapport au niveau de référence. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont suffisantes et détaillées, et sont étayées par des informations détaillées sur les coûts individuels des trajets. Cela permet d’assurer un suivi mensuel de l’exécution au regard de l’objectif défini.  Il est à noter que bien que l’indicateur d’exécution fasse uniquement mention des billets de l’agence de voyages et des billets du PNUD, le calcul des données relatives à l’exécution tient compte du coût des billets remboursés. Cependant, le fait qu’elles en tiennent compte ne change pas significativement les données relatives à l’exécution. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont efficacement collectées et facilement accessibles au moyen des rapports fournis par l’agence de voyages ainsi que par le système financier AIMS concernant les billets du PNUD. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées de façon exacte et sont vérifiables grâce aux rapports mensuels fournis par l’agence de voyages ainsi que le système financier AIMS pour les billets du PNUD.  Sur la base d’une vérification initiale des coûts liés à l’agence de voyages dans le système financier AIMS, la DSI a constaté que les coûts liés à l’agence de voyages étaient plus élevés d’environ 10% par rapport aux données relatives à l’exécution rapportées. Cependant, la Section des voyages et de l’administration des missions a ensuite expliqué à la DSI qu’ils se basent uniquement sur le rapport de l’agence de voyages aux fins de suivi des données relatives à l’exécution dans la mesure où elles sont directement liées aux factures envoyées par l’agence de voyages. En outre, la Section des voyages et de l’administration des missions a expliqué qu’ils avaient constaté que le rapport du système financier AIMS n’était pas fiable et qu’il convenait donc de se fier au rapport de l’agence de voyages. Il serait souhaitable que la Division des achats et des voyages identifie les raisons expliquant les différences entre le rapport établi par le système financier AIMS et le rapport de l’agence de voyages et de procéder aux modifications qui s’imposent, le cas échéant, afin de garantir des rapports plus exacts de la part du système financier AIMS. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées dans les délais impartis sur une base trimestrielle par des rapports d’activités et des relevés statistiques d’activité de l’agence de voyages. Cette fréquence est suffisante pour garantir le suivi régulier des progrès au regard de l’indicateur d’exécution. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires et transparentes dans la mesure où elles permettent aux destinataires de comprendre les progrès accomplis au regard de l’objectif. Les informations détaillées sont également disponibles, de telle sorte qu’elles permettent de procéder à différents types d’analyse concernant les coûts liés aux voyages. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 25** **‏– ‎Technologies de l‏’‎information et de la communication**

**Indicateur d’exécution :** Continuité de service des technologies de l’information et de la communication (TIC) pour les systèmes essentiels

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent des informations utiles concernant les mesures prises pour garantir la continuité de service dans le domaine des TIC pour les systèmes essentiels. Le rapport détaillé sur les tests des défaillances fournit des informations utiles sur la nature des tests effectués et sur les résultats. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont suffisantes dans la mesure où elles fournissent des informations adéquates sur les services et systèmes qui faisaient partie du projet relatif à la continuité des services informatiques, et elles sont aussi détaillées en ce que le rapport de fin de projet ainsi que le rapport sur les tests des défaillances fournissent des informations détaillées sur les résultats de l’exercice. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont efficacement collectées et facilement accessibles dans les rapports tenus à jour par le Département des technologies de l’information et de la communication. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Le rapport sur les données relatives à l’exécution est présenté de manière exacte et vérifiable sur la base des résultats des tests effectués. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution ont été présentées dans le respect des délais impartis après que les tests ont été effectués. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires et transparentes dans la mesure où elles permettent aux destinataires des informations de comprendre la portée du projet, les objectifs visés et les conclusions tirées des tests qui ont été effectués. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 26 ‏– ‎Supervision interne**

**Indicateur d’exécution** : a) achèvement des rapports de supervision dans les délais impartis et conformément aux normes de qualité; b) nombre d’audits et d’évaluations terminés conformément au plan de supervision; c) nombre de plaintes/rapports pour mauvaise conduite possible traités

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution fournissent des informations substantielles concernant l’ensemble du travail de supervision supposé pour l’indicateur d’exécution, ce qui fournit à son tour des informations essentielles permettant de mesurer les progrès accomplis en vue d’atteindre le résultat escompté. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution fournissent des informations détaillées concernant les enquêtes, l’audit et l’évaluation des activités.  Ainsi, les aspects suivants sont relevés :  ‑ Les données relatives à l’exécution rapportées concernant le point a) de l’indicateur d’exécution ne sont pas complètes. Bien que les documents à l’appui des données relatives à l’exécution contiennent des informations sur l’établissement de rapports d’audit et d’évaluation, seules les informations concernant les rapports d’enquête sont fournies.  ‑ L’ensemble des données relatives à l’exécution pour le point a) de l’indicateur d’exécution ne porte que sur les questions relatives aux délais, sans aucune information concernant les aspects qualitatifs. Les données relatives à l’exécution pourraient donc être complétées par les informations identifiées dans les données étayant l’affectation des ressources pour les différentes tâches ainsi que l’état des recommandations, ce qui permettrait une évaluation efficace des progrès accomplis en vue d’atteindre le résultat escompté. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont collectées lorsque le travail de supervision est accompli. Les informations sont disponibles sur le serveur partagé. Elles sont également disponibles pour le public sur le site Web public de l’OMPI (un exemple suivra) :  <http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/wo_pbc_24/wo_pbc_24_6.pdf> |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont fondées sur les documents justificatifs qui fournissent des informations fiables à l’appui des données relatives à l’exécution. |
|  | Respect des délais |  | Des comptes sont rendus au sujet de l’indicateur d’exécution chaque trimestre auprès de l’Organe consultatif indépendant de surveillance, et chaque année, le Directeur de la DSI rend des comptes à l’Assemblée générale de l’OMPI. Ces procédures permettent au programme de respecter l’obligation de rendre des comptes et de réorienter le plan de travail si nécessaire. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées de manière claire aux parties prenantes afin qu’elles puissent prendre des décisions en connaissance de cause. Les données relatives à l’exécution sont fournies de manière transparente et factuelle et l’ensemble du personnel de la Division peut se baser sur ces données pour orienter leurs performances. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 27 ‏– ‎Services de conférences et services linguistiques**

**Indicateur d’exécution :** Réduction des coûts d’impression (par page)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles en ce qu’elles fournissent une mesure directe du coût d’impression par page, ce qui peut être lié à l’indicateur d’exécution et à l’objectif. Les données de base fournissent une indication du coût détaillé par composant. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont détaillées dans la mesure où elles fournissent toutes les informations nécessaires pour effectuer une évaluation exhaustive des données utilisées pour rendre des comptes au regard de l’indicateur d’exécution. Les données relatives à l’exécution fournissent suffisamment de détails sur les coûts directs et indirects utilisés pour calculer le coût d’impression par page.  Les données relatives à l’exécution ne prennent cependant pas en compte les coûts indirects tels que l’électricité et l’amortissement dans la mesure où ceux‑ci ne peuvent être imputables uniquement à l’imprimerie. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont efficacement collectées et facilement accessibles grâce aux données du système de planification des ressources de l’Organisation AIMS ainsi que des données du matériel d’impression. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées de manière exacte et sont vérifiables au moyen des données financières du système AIMS ainsi que des données du matériel d’impression. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées dans les délais impartis et leur suivi régulier peut être assuré grâce à des rapports statistiques internes de l’imprimerie. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires et transparentes dans la mesure où elles permettent aux destinataires de comprendre le détail des coûts d’impression afin de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme** **28 ‏– ‎Sûreté et Sécurité**

**Indicateur d‏’‎exécution** : Pourcentage de demandes d‏’‎assistance en matière de sûreté et de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou hors de Genève

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | L’indicateur d’exécution est compris par le Service de coordination de la sûreté et de la sécurité afin d’établir le lien avec le traitement dans les délais des demandes d’assistance en matière de sûreté et de sécurité pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou hors de Genève.  En principe, le traitement des demandes d’assistance en matière de sûreté et de sécurité est assuré au moyen de demandes de ressources supplémentaires adressées à des prestataires de services de sécurité externes (ces demandes sont également appelées demandes de renfort). Les données relatives à l’exécution contiennent des informations sur une liste de demandes de renfort, liée aux factures du prestataire de services de sécurité externe. Cependant, dans la mesure où le suivi de cette information n’a pas systématiquement été assuré durant la période considérée, le caractère exhaustif de la liste ne peut pas être déterminé. En outre, la compilation des données ne rend pas compte du respect des délais en matière de traitement des demandes d’assistance. Les données relatives à l‏’‎exécution ne remplissent donc que partiellement ce critère.  Les données relatives à l’exécution fournissent également des informations sur le nombre d’audits de conférences externes ou de manifestations effectués durant l’exercice biennal, cependant cette information ne revêt pas une pertinence directe au regard de l’indicateur d’exécution défini. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Tel que mentionné ci‑dessus, le suivi des données relatives à l’exécution n’a pas été systématiquement assuré durant la période considérée, le caractère exhaustif de la liste de demandes reçues ne peut pas être déterminé, et il ne peut non plus être déterminé si l’ensemble des demandes ont bénéficié du renfort demandé. Les données relatives à l’exécution ne remplissent pas ce critère. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les informations de base concernant les demandes de renfort sont disponibles sous la forme de demandes et de factures. Cependant, elles n’ont pas été efficacement collectées durant la période considérée car aucun mécanisme de suivi systématique des demandes d’assistance n’était en place. Un tel processus a été rationalisé au cours de l’exercice biennal actuel au moyen d’un tableau de suivi des manifestations et des conférences. Les données relatives à l’exécution remplissent partiellement ce critère. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution (dans la mesure où elles ont été compilées) peuvent être directement vérifiées grâce aux données de base. Toutefois, les données de base ne contiennent pas d’information au sujet du délai de traitement des demandes, l’exactitude ne peut donc pas être déterminée. Les données relatives à l’exécution remplissent partiellement ce critère. |
|  | Respect des délais |  | Tel que mentionné ci‑dessus, le suivi des données relatives à l’exécution n’a pas été systématiquement assuré durant la période considérée, les données ne peuvent donc pas être considérées comme ayant été produites suffisamment régulièrement pour permettre de suivre les progrès accomplis. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution fournissent des informations qui sont partiellement claires en ce qui concerne la liste des demandes de renfort liée aux factures. Cependant, aucune information supplémentaire concernant la nature de la manifestation ou de la conférence ni concernant le respect des délais de formulation des demandes n’est disponible. Les données relatives à l’exécution remplissent partiellement ce critère |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent partiellement aux critères.** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Tel que mentionné ci‑dessus, après examen des données, le caractère exhaustif de la liste de demandes d’assistance ne peut être déterminé. En outre, aucune information concernant le délai de traitement des demandes n’est disponible. En conséquence, la DSI ne peut pas évaluer l’exactitude du code de couleurs. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 29 ‏– Nouvelle salle de conférence**

**Indicateur d’exécution** : Respect des normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies pour la nouvelle salle de conférence

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles fournissent des preuves du travail accompli au regard des mesures planifiées. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution fournissent des informations suffisantes et détaillées démontrant la charge de travail accomplie. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution remplissent partiellement ce critère dans la mesure où les plans de projets sont compilés dans plusieurs documents en raison de modifications de plans intervenues sur plusieurs années. Ainsi, sans mécanisme de suivi, cela prend du temps de se référer à plusieurs documents. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont vérifiables et présentées avec exactitude au moyen de documents justificatifs. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées dans les délais impartis au moyen de rapports périodiques adressés aux États membres. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution remplissent partiellement ce critère dans la mesure où les liens entre les documents justificatifs peuvent être clarifiés. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent entièrement aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎pleinement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 30 ‏– ‎Petites et moyennes entreprises (PME) et innovation**

**Indicateur d’exécution** : Nombre de téléchargements de supports et directives concernant les PME

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution comportent des informations utiles directement liées à l’indicateur d’exécution dans la mesure où elles font état du nombre de téléchargements et de pages visitées portant sur certaines lignes directrices et certains contenus sélectionnés sur les PME |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution fournissent suffisamment d’information pour mesurer les progrès concernant l’indicateur d’exécution. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont collectées par le service de l’OMPI chargé des communications Web, puis sont présentées au programme sur une base annuelle. |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les informations sont vérifiables et précises au regard aux documents justificatifs. |
|  | Respect des délais |  | Des comptes sont régulièrement rendus au sujet de l’indicateur d’exécution, lors de chaque rapport sur l’exécution du programme, ce qui permet d’assurer un suivi en temps réel de l’état des téléchargements et des consultations de chaque page. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires et les informations sont accessibles aux parties prenantes concernées dans le cadre du programme. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent suffisamment aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | En raison de l’absence de définition d’un objectif pour l’indicateur d’exécution, le classement d’auto‑évaluation indiquant “non évaluable” est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

**Programme 31 ‏– ‎Système de La Haye**

**Indicateur d’exécution :** Parties contractantes à l’Acte de Genève (1999)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Évaluation des données relatives à l’exécution**   **Classement :**  Répond suffisamment aux critères Répond partiellement aux critères Ne répond pas aux critères | | | |
|  | ***Critères applicables aux données relatives à l‏’‎exécution*** |  | ***Observations/limites des données*** |
|  | Pertinentes/utiles |  | Les données relatives à l’exécution sont pertinentes et utiles dans la mesure où elles identifient le nombre de nouvelles parties contractantes à l’Arrangement de La Haye (Acte de Genève de 1999), et sont liées à la croissance potentielle et au nombre croissant d’activités du programme. |
|  | Suffisantes/détaillées |  | Les données relatives à l’exécution sont suffisantes et détaillées et couvrent l’ensemble des aspects de l’indicateur d’exécution. Les documents justificatifs à l’appui des données d’exécution sont complets. |
|  | Recueillies de manière efficiente/d’accès facile |  | Les données relatives à l’exécution sont efficacement collectées et les informations sur les données relatives à l’exécution sont facilement collectées et accessibles sur le site Web de l’OMPI : <http://www.wipo.int/treaties/en/ShowResults.jsp?lang=en&treaty_id=9> |
|  | Exactes/vérifiables |  | Les données relatives à l’exécution sont précises et les éléments justificatifs sont facilement vérifiables au regard des informations rapportées sur le site Web de l’OMPI. |
|  | Respect des délais |  | Les données relatives à l’exécution sont présentées dans les délais impartis et sont de nature à exercer une influence sur les prises de décision. |
|  | Claires/transparentes |  | Les données relatives à l’exécution sont claires et transparentes et peuvent être vérifiées sur le site Web de l’OMPI. |
|  |  |  |  |
|  | **Conclusions sur les données relatives à l‏’‎exécution** |  | **Sur la base de l‏’‎évaluation des informations fournies, on peut conclure que les données relatives à l‏’‎exécution répondent entièrement aux critères.** |
| 1. **Évaluation de l‏’‎exactitude du code de couleurs**   **Classement :**  Code de couleurs exact Code de couleurs inexact Code de couleurs non évaluable | | | |
|  | Exactitude du code de couleurs |  | Sur la base des données relatives à l‏’‎exécution fournies pour l‏’‎indicateur d‏’‎exécution sélectionné, le classement d‏’‎auto‑évaluation indiquant ‏“‎partiellement atteint‏” ‎est exact. |
| 2.b. | Commentaires sur le programme |  | Sans commentaire. |

[L’annexe IV suit]

**ANNEXE IV – CADRE DE VALIDATION**

| **Programme** | **Résultat escompté** | **Indicateur d’exécution** | **Niveau de référence** | **Objectif** | **Données relatives à l’exécution** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Programme 1 ‏– ‎Droit des brevets | I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés | Nombre et pourcentage d’États membres satisfaits de la qualité des conseils juridiques fournis concernant les brevets, les modèles d’utilité, les secrets d’affaires et les circuits intégrés | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : neuf personnes ayant répondu (90%), sur la base de l’enquête menée par la Division de la supervision interne en 2013 | 90% | 9 personnes ont indiqué en  moyenne un taux de satisfaction de 94% (Afrique 3; pays arabes 2; Asie et Pacifique 2; certains pays d’Europe et d’Asie 2; Amérique latine et Caraïbes 1) |
| Programme 2 ‏– ‎Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques | I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l’élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d’un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux | Accord sur un cadre normatif relatif aux procédures d’enregistrement et de mise à jour des dessins et modèles industriels | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : pas de cadre normatif relatif aux procédures d’enregistrement des dessins et modèles industriels | Adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles par une éventuelle conférence diplomatique | Décision de l’Assemblée générale de l’OMPI de convoquer une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles à la fin du premier semestre de 2017, uniquement si les discussions sur l’assistance technique et l’exigence de divulgation ont été achevées durant les trente‑quatrième et trente‑cinquième sessions du SCT. |
| Programme 3 ‏– ‎Droit d‏’‎auteur et droits connexes | III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | Nombre de gouvernements et d’organismes de gestion collective ayant signé un accord avec l’OMPI en vue d’établir une nouvelle norme d’assurance qualité en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance | n.d. | Quatre gouvernements et six organismes de gestion collective | 14 gouvernements (Bangladesh, Cambodge, Gambie, Indonésie, Jordanie, Libéria, Malaisie, Maurice, Namibie, Népal, Nigéria, Philippines, Sri Lanka, Trinité et Tobago) 14 et 63 organismes de gestion collective ont fait part de leur intérêt à l’égard du projet TAG. |

| **Programme** | **Résultat escompté** | **Indicateur d’exécution** | **Niveau de référence** | **Objectif** | **Données relatives à l’exécution** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Programme 4 ‏– ‎Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques | III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | Pourcentage de participants aux activités de l’OMPI ayant fait part d’un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques | Niveau de référence actualisé à fin 2013 :  95% (79 sur 83) des participants ont présenté un rapport positif (questionnaire de satisfaction utilisé dans 5 activités organisées par la Division des savoirs traditionnels en 2012‑2013). | 80% | 92% (370 sur 398) participants ont présenté un rapport positif (questionnaire de satisfaction utilisé dans 15 activités organisées par la Division des savoirs traditionnels en 2014‑2015) |
| Programme 5 ‏– Système du PCT | II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet | Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l’égard des services d’information et de formation axés sur les utilisateurs | Degré, enregistré en 2009, de satisfaction des utilisateurs du PCT à l’égard des services d’information et de formation axés sur les utilisateurs | Maintenir ou rehausser le degré de satisfaction des utilisateurs du PCT enregistré en 2009 | 89% des utilisateurs du PCT étaient satisfaits des services PCT fournis par l’OMPI, soit 11% de plus qu’en 2009 |
| Programme 6 ‏– ‎Systèmes de Madrid et de Lisbonne | II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid | Perfectionnement du registre international électronique du système de Lisbonne | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : application informatique pour un registre international électronique en service depuis l’été 2013 | Système électronique reliant le registre international et la base de données “Lisbon Express” sur le site Web de l’OMPI | L’interface électronique reliant le registre international et la base de données “Lisbon Express” sur le site Web de l’OMPI a été achevée et déployée en 2014. |
| Programme 7 ‏– ‎Arbitrage, médiation et noms de domaine | II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD | Nombre d’administrateurs de ccTLD dotés de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle conçus ou administrés avec l’aide de l’OMPI et conformes aux normes internationales | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 70 administrateurs de ccTLD (cumul à la fin de 2013) | Quatre nouveaux administrateurs | En 2014‑2015, 2 nouveaux administrateurs de ccTLD (.GC, .VG) (; 71 au total suite à un abandon) |
| Programme 8 ‏– Coordination du Plan d’action pour le développe-ment | III.5. Meilleure connaissance du Plan d’action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d’autres parties prenantes | Pourcentage des participants de réunions de l’OMPI (États membres, organisations intergouvernementales, société civile et autres parties prenantes) satisfaits des informations reçues sur les recommandations du Plan d’action pour le développement | n.d. | 80% | 78,57% |
| Programme 9 ‏– Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d’Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés | III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA | Nombre de mécanismes et programmes de coopération, et de partenariats nouveaux ou renforcés ayant bénéficié d’une aide en vue de la promotion ou du renforcement de la coopération régionale ou sous‑régionale en matière de propriété intellectuelle | Afrique (3)  Pays arabes (2)  Asie et Pacifique (4%)  Amérique latine et Caraïbes (3)  2 PMA inclus dans la ventilation régionale ci‑dessus  Projets technologiques appropriés dans trois PMA | Afrique (2)  Pays arabes (1)  Asie et Pacifique (4)  Amérique latine et Caraïbes (7)  4 PMA inclus dans la ventilation régionale ci‑dessus  Projets technologiques appropriés dans quatre PMA au minimum | Afrique (2) : i) Mémorandum d’accord signé avec l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en mai 2014; ii) Coopération entre l’Union africaine et l’OMPI dans le cadre de la Déclaration de Dakar sur la propriété intellectuelle pour l’Afrique  Pays arabes (1) : Mémorandum d’accord signé avec l’Emirates Intellectual Property Association (EIPA), UAE, en octobre 2015  Asie et Pacifique (1)  (i) Association des nations de l’Asie du Sud‑Est (ASEAN)  Amérique latine et Caraïbes : (6 projets en cours)  4 des organisations dans la ventilation par région ci‑dessus comprennent des PMA  Dans le cadre de la phase II du projet du Plan d’action pour le développement relatif au renforcement des capacités d’utilisation de l’information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement, des mémorandums d’accord ont été signés avec quatre PMA (Éthiopie, Ouganda, République‑Unie de Tanzanie et Rwanda) et, à la fin de 2015, la mise en œuvre du projet avait débuté dans trois PMA (Éthiopie, Rwanda et République‑Unie de Tanzanie) |
| Programme 10 ‏– ‎Coopération avec certains pays d‏’‎Europe et d‏’‎Asie | III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d’innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux | Nombre d’universités ayant élaboré des politiques en matière de propriété intellectuelle | à déterminer | 30 universités supplémentaires | 436 (Pologne 434; Fédération de Russie 1; Ouzbékistan 1)  Une loi sur l’enseignement supérieur a été adoptée par la Pologne le 1er octobre 2014 en vertu de laquelle tous les établissements d’enseignement supérieur étaient tenus de mettre en place une politique actualisée en matière de propriété intellectuelle avant le 31 mars 2015.  En 2014‑2015, des universités en Estonie, en Lituanie et en Slovaquie élaboraient des politiques en matière de propriété intellectuelle. |
| Programme 11 ‏– ‎Académie de l‏’‎OMPI | III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | Portefeuille révisé de cours de formation en matière de propriété intellectuelle à l’intention de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition/pertinence du contenu des cours de formation au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition | Portefeuille non révisé à l’échelle mondiale depuis la création de l’Académie | Portefeuille révisé disponible avant la fin de l’exercice biennal | La révision du portefeuille de cours de formation a été réalisée en 2015, en s’appuyant sur les conclusions de l’enquête sur les besoins de formation menée en 2015. |
| Programme 12 ‏– ‎Classifications internationales et normes | IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l’OMPI pour faciliter l’accès des parties prenantes du monde entier à l’information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion | Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées | Niveau de référence actualisé à fin 2013 :  Une nouvelle norme adoptée et deux modifiées en 2012. Une norme et le glossaire modifié en 2013. | Hausse par rapport au niveau de référence | Une nouvelle norme adoptée de façon non officielle et une norme révisée de façon non officielle (2014)  Aucune adoption officielle de nouvelles normes.  Deux normes révisées (2015) |
| Programme 13 ‏– ‎Bases de données mondiales | IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l’utilisation des bases de données mondiales de l’OMPI en matière de propriété intellectuelle | Nombre d’entrées figurant dans les bases de données mondiales sur les marques | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 12 000 000 | 20 000 000 | 24 500 000 (au total) |
| Programme 14 ‏– ‎Services d‏’‎accès à l‏’‎information et aux savoirs | IV.2 Amélioration de l’accessibilité et de l’utilisation de l’information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l’innovation et la créativité | Pourcentage d’utilisateurs satisfaits de la fourniture de services d’information à valeur ajoutée sur les brevets (WPIS, coopération internationale en matière d’examen, familles de brevets ou service d’interrogation sur la situation juridique des brevets) | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée pour les services WPIS et ICE.  Des discussions sont en cours avec les offices donateurs sur la manière d'évaluer les travaux effectués et d'obtenir des informations en retour. | 75% | Cet indicateur est abandonné en raison de la réorganisation des services d’information sur les brevets. |
| Programme 15 ‏– ‎Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle | IV.4 Amélioration de l’infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d’autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) | Nombre d’offices utilisant les plateformes d’infrastructure de l’OMPI | Niveau de référence actualisé à fin 2013 :  Asie et Pacifique (5) (Chine, Mongolie, République de Corée, Singapour, Viet Nam)  Autres (11) : Australie, Canada, Danemark, Espagne, États‑Unis d’Amérique, Finlande, Israël, Japon, Nouvelle‑Zélande, Royaume‑Uni, Suède  (16 au total) | 25 (ventilation régionale) | 9 bureaux supplémentaires en 2014‑2015 :  7 bureaux supplémentaires en Asie Pacifique (12 au total) : Brunéi Darussalam, Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande.  1 bureau supplémentaire en Amérique latine et Caraïbes (1 au total) : Chili.  1 bureau supplémentaire dans d’autres pays (17 au total) : le Bureau international  (25 au total) |
| Programme 16 ‏– ‎Économie et statistiques | V.1 Utilisation élargie et améliorée de l’information statistique de l’OMPI relative à la propriété intellectuelle | Nombre de visiteurs utilisant le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle | Niveau de référence actualisé à fin 2013 :  en 2013, le Centre de données statistiques de l’OMPI a été utilisé par 23 496 visiteurs uniques (soit 1958 par mois), qui ont consulté 162 463 pages. | Hausse de 10% du nombre d’utilisateurs par rapport à 2012‑2013 | D’après les estimations, en 2014‑2015 le Centre de données statistiques de l’OMPI a été utilisé par 51 383 visiteurs uniques (2141 par mois) qui, d’après les estimations, ont consulté 608 277 pages [1] |
| Programme 17 ‏– Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle | III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | Nombre de pays participant au programme d’attribution de prix de l’OMPI | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 42 en 2013 | 40 par an | En 2014‑2015, 54 pays différents au total ont participé au programme d’attribution de prix de l’OMPI :  ‑ (le nombre pour l’exercice biennal est inférieur au nombre total de pays pour chaque année de l’exercice biennal, dans la mesure où certains pays ont obtenu des prix en 2014 ainsi qu’en 2015). 40 en 2014 : Afrique : 5; pays arabes : 3; Asie et Pacifique : 10; certains pays d’Europe et d’Asie : 8; Amérique latine et Caraïbes : 7; autre : 7  ‑ 43 en 2015 : Afrique : 1; pays arabes : 4; Asie et Pacifique : 8, certains pays d’Europe et d’Asie : 15; Amérique latine et Caraïbes : 9; autre : 6 |
| Programme 18 ‏– Propriété intellectuelle et défis mondiaux | VII.2. Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l’adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux | Nombre de membres de WIPO GREEN | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 36 partenaires, 160 utilisateurs, 830 téléchargements | 10 nouveaux partenaires | 29 nouveaux partenaires (65 au total)  ‑ 330 nouveaux utilisateurs (490 au total)  ‑1351 nouveaux téléchargements (2 181 au total) |
| Programme 19 ‏– ‎Communica-tions | VIII.2 Amélioration de l’orientation vers les services et de la réactivité à la demande | Objectifs en matière de normes de service définis sur le site Web de l’OMPI | pas intégrés au niveau de référence | Objectif défini : normes du Centre des services à la clientèle :  i) 90% de tickets traités dans un délai d’un jour  ii) 90% de plaintes traitées dans un délai de huit heures de travail | i) 92% de tickets traités dans un délai d’un jour  ii) 100% de plaintes traitées dans un délai de huit heures de travail |
| Programme 20 ‏– ‎Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs | III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d’utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des ateliers ciblés ayant une connaissance accrue des organismes de gestion collective du droit d’auteur, et de la manière d’utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement | Données non disponibles (Bureau de l’OMPI au Brésil)  Données non disponibles (Bureau de l’OMPI au Japon)  60 (Bureau de l’OMPI à Singapour) | 75% (Bureau de l’OMPI au Brésil)  75% (Bureau de l’OMPI au Japon)  > 70% (Bureau de l’OMPI à Singapour) | 75% (Bureau de l’OMPI au Brésil)  100% (Bureau de l’OMPI au Japon)  100% (Bureau de l’OMPI à Singapour) |
| Programme 21 ‏– ‎Direction générale | VIII.3 Engagement réel auprès des États membres | Pourcentage d’actes d’adhésion et autres actes accomplis à l’égard de traités faisant l’objet d’un traitement dans les délais requis | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 98% des notifications d’adhésion et autres actes accomplis à l’égard de traités sont traités dans les trois jours | 90% traités dans les trois jours | 90% des notifications d’adhésion et autres actes accomplis à l’égard de traités sont traités dans les trois jours |
| Programme 22 ‏– ‎Gestion des programmes et des ressources | IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d’obtenir des résultats concrets | Rendement des fonds investis conforme aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements | Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour les placements pour 2012‑2013 | Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour les placements pour 2014‑2015 | Cet objectif a été atteint au cours de l’exercice biennal.  Les placements ont continué d’être effectués auprès des autorités suisses, conformément au niveau de référence établi pour les placements en 2014‑2015.  De nouveaux critères doivent être établis par le Comité consultatif pour les placements, suite à la mise en place d’une nouvelle politique d’investissement à l’automne 2015. |
| Programme 23 ‏– Gestion et mise en valeur des ressources humaines | IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d’obtenir des résultats concrets | Pourcentage de pôles de l’Organisation dont les plans d’effectifs existants sont liés aux plans de travail annuels | Niveau de référence actualisé fin 2013 :0 | 70% | 90% |
| Programme 24 ‏– ‎Services d‏’‎appui généraux | IX.1 Services d’appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l’intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes | Coût moyen du billet (billets TMC et PNUD) | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 2013 = 1728 francs suisses | Réduction du coût moyen du billet | 1 598 francs suisses (2014)  1 481 francs suisses (2015) |
| Programme 25 ‏– Technologies de l’information et de la communication | IX.1 Services d’appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l’intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes | Continuité de service des TIC pour les systèmes essentiels. | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 2 centres de données étroitement liés établis; infrastructure de serveur et de réseau partiellement mise au point pour appuyer ces 2 centres; 38 services essentiels ont été évalués et des mesures adaptées ont été mises en œuvre pour limiter les risques et garantir une amélioration de leur disponibilité. | Les systèmes essentiels peuvent être restaurés rapidement et sans perte de données en cas de graves perturbations localisées. | Infrastructure de serveur et de réseau partiellement mise au point pour appuyer ces 2 centres; plus de 50 services essentiels de TIC (12 services supplémentaires en 2014‑2015) ont été évalués, et des mesures adaptées ont été mises en œuvre pour assurer la continuité de service.  La capacité de continuité de service des TIC a été validée en 2015 grâce à un test d’une journée réussi en matière de reprise des opérations après un sinistre; un exercice de reprise sur défaillance PCT a été réalisé en 30 minutes. |
| Programme 26 ‏– Division de la supervision interne | IX.8. Renforcement de l’obligation redditionnelle, de l’apprentissage institutionnel, de l’optimisation des ressources financières, de l’administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d’une supervision indépendante efficace | EFFICIENCE : a) achèvement des rapports de supervision dans les délais impartis et conformément aux normes de qualité; b) nombre d’audits et d’évaluations terminés conformément au plan de supervision; c) nombre de plaintes/rapports pour mauvaise conduite possible traités | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : a) délai moyen de trois mois pour la clôture des enquêtes;  b) 7 audits et 2 évaluations;  c) 19 enquêtes;  d) tous les travaux ont été menés conformément aux normes. | a) enquêtes réalisées en 6 mois en moyenne, audits et évaluations en 5 mois;  b) 12 audits et 6 évaluations menés à bien;  c) au moins 15 enquêtes clôturées;  d) respect des normes. | En 2014‑2015 :  a) les enquêtes ouvertes et clôturées durant la période ont généralement été achevées en moins de 5 mois  b) 13 rapports d’audit, 7 rapports d’évaluation et validation du rapport sur l’exécution du programme en 2012‑2013 achevée  c) 43 enquêtes clôturées sur la période  d) conformité générale aux normes confirmée par les rapports d’évaluation externe des trois fonctions |
| Programme 27 ‏– ‎Services de conférence et services linguistiques | IX.1 Services d’appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l’intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes | Réduction des coûts d’impression (par page) | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 0,20 franc suisse par page en moyenne en 2013 | Objectif défini :  diminution de 5% du coût moyen par page | Coût moyen par page en 2014 [2] et 2015 : 0,15 franc suisse (diminution de 25%) |
| Programme 28 ‏– ‎Sûreté et sécurité | IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l’information et des biens | Pourcentage de demandes d’assistance en matière de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou à l’extérieur. | Niveau de référence actualisé à fin 2013 :  lors de l’‏exercice biennal, un total de sept audits de conférences/réunions externes ont été réalisés avec le concours des offices nationaux respectifs du DSS de l’‎ONU et en conformité avec toutes les normes du Système de gestion de la sécurité de l’‏‎ONU :  ‑ trois (2012)  ‑ quatre (2013)  En outre, des audits ont été réalisés pour deux manifestations extérieures directement gérées par l’OMPI. (100% de toutes les demandes ont reçu une réponse en temps opportun)  En 2012, deux audits ont été réalisés dans des bureaux externes (Singapour et Tokyo). | 80% ou plus | En 2014 et 2015, toutes les demandes (100%) d’assistance en matière de sûreté et de sécurité pour des conférences et des événements extérieurs ou organisés à Genève ont été satisfaites.  En 2014‑2015, des audits d’évaluation de la sûreté et de la sécurité ont été réalisés pour tous les bureaux extérieurs de l’OMPI et plus de 90% des recommandations d’audit ont été clôturées avant la fin de l’exercice biennal. |
| Programme 29 – Nouvelle salle de conférence | IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l’information et des biens | Respect des normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies pour la nouvelle salle de conférence | n.d. | Respect des normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies fin 2015 | Le périmètre de sécurité devant la nouvelle salle de conférence de l’OMPI du côté du bâtiment AB, ainsi que le mur anti‑déflagration du côté de la route de Ferney ont été achevés en août 2014. Toutes les autres mesures de sécurité requises pour l’achèvement du projet avaient été mises en œuvre fin 2015. |
| Programme 30 – Petites et moyennes entreprises (PME) et innovation | III.6 Renforcement des capacités des PME s’agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l’innovation | Nombre de téléchargements de supports et directives concernant les PME | Niveau de référence actualisé à fin 2013 :  nombre de téléchargements : 77 617 (2013)  Nombre de consultations de page : 1 210 803 (2013) | à déterminer | 2014 :  Nombre de téléchargements : 70 559 (–9% par rapport à 2013)  Nombre de consultations de la page consacrée aux PME sur le site Web : 821 150 (–32% par rapport à 2013)  2015 :  Nombre de téléchargements : 71 867 (+2% par rapport à 2014)  Nombre de consultations de la page consacrée aux PME sur le site Web : 960 196 (+17% par rapport à 2014) |
| Programme 31 ‏– ‎Système de La Haye | II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA | Parties contractantes à l’Acte de Genève (1999) | Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 46 parties contractantes (fin 2013) | 58 parties contractantes | 50 parties contractantes à l’Acte de Genève (fin 2015) |

[Fin de l’annexe IV et du document]

1. L’un des indicateurs d’exécution sélectionné a été abandonné durant l’exercice biennal examiné, aucune donnée d’exécution n’était donc disponible pour l’évaluation de cet indicateur. En conséquence, 30 indicateurs sur 31 ont été évalués au regard des critères de validation. [↑](#footnote-ref-2)
2. SMART : précis, mesurable, atteignable, pertinent et inscrit dans un calendrier précis. [↑](#footnote-ref-3)
3. Les critères sont les suivants : données pertinentes et utiles; suffisantes et détaillées; collectées efficacement et facilement accessibles; exactes et vérifiables; présentées dans les délais impartis; claires et transparentes; et efficaces et accessibles. [↑](#footnote-ref-4)
4. On trouvera le rapport de l’enquête sous la section 8 du présent rapport. [↑](#footnote-ref-5)
5. **Non évaluable** est utilisé lorsque l’évaluation de l’exécution n’est pas faisable parce que les données relatives à la cible n’ont pas été correctement définies, ou lorsque le niveau de référence n’est pas disponible ou encore lorsque les données relatives à l’exécution sont insuffisantes pour déterminer le code de couleurs. [↑](#footnote-ref-6)
6. SMART : précis, mesurable, atteignable, pertinent et inscrit dans un calendrier précis. [↑](#footnote-ref-7)